

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COREPEM

Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire



© Paul Stefanaggi

COREPEM

1 rue Des Gréeurs

85100 LES SABLES D'OLONNE

Tél. : 02.51.96.15.67

corepem@corepem.fr

Siret : 442 954 400 00028

www.corepem.fr

2023

LE MOT DU PRESIDENT

Bonjour à toutes et tous,

Pour donner un avis sur les activités 2023, et par respect pour nos financeurs, nos partenaires et ceux qui nous suivent depuis déjà longtemps, je ne m'épancherai pas, dans un premier temps, sur les différentes études produites qui sont de plus en plus développées non en réaction à l'actualité mais plutôt en anticipation.

Cela n'est pas un scoop mais une marque de fabrique voire un label et c'est sur ce point que je souhaite insister cette année. Le COREPEM a toujours été et le restera je l'espère, une structure "dérangeante" dans la pêche française.

Provocation ?

Non, c'est une réalité que j'assume. Et j'espère que cela ne vous a pas échappé !

Le COREPEM est une ÉQUIPE, AU SERVICE d'une filière pêche et en particulier de pêcheurs professionnels et d'armateurs obligés d'intégrer ce système régi par la CPO.

Je considère aujourd'hui que cette équipe fait face à un sacré gros problème.

Ce problème, il est basement humain : c'est le manque de reconnaissance. Pas forcément individuel mais de l'ensemble du travail et des propositions mises sur la table par les pêcheurs professionnels et leur équipe.

En tant que Président, je le dis haut et fort :

"Nous, la Team Carotte, sommes d'accord pour :

- ne pas compter nos heures,
- défendre et faire la promotion de nos activités et de nos territoires,
- rendre des comptes financiers propres et trouver les ressources pour financer nos activités,
- défendre parfois l'indéfendable,
- continuer à faire prévaloir cet idéal de vie qui est le nôtre et nous l'espérons le vôtre.

Par contre, nous en avons assez du peu de retour et de considération pour nos travaux".

Regardez attentivement ce rapport et le nombre de sujets abordés. Beaucoup se gavent de forme mais ignorent presque tout du fond.

Cela est vraiment important car parler d'art lorsqu'on est peintre en bâtiment, cela ne fait pas progresser.

Pourquoi dis-je cela ? Pourquoi tant de véhémence ? C'est simple...



Pour exister, il faut proposer.
On ne peut vivre uniquement
au travers des autres.

Je reste persuadé qu'unis, on va
plus loin que lorsqu'on est seul.
Une vieille formule...

"Il y a ceux qui disent !
Et il y a ceux qui font"

Autrement dit,

il y a de plus en plus de blabla,
et de moins en moins de
réalisme.

Mot du président.

Coup de gueule.

Ça dérange ? C'est égal !

Cela fait partie de ce rapport d'
activité et les équipes du
CRPMEM Pays de Loire sont
très fières du travail accompli.

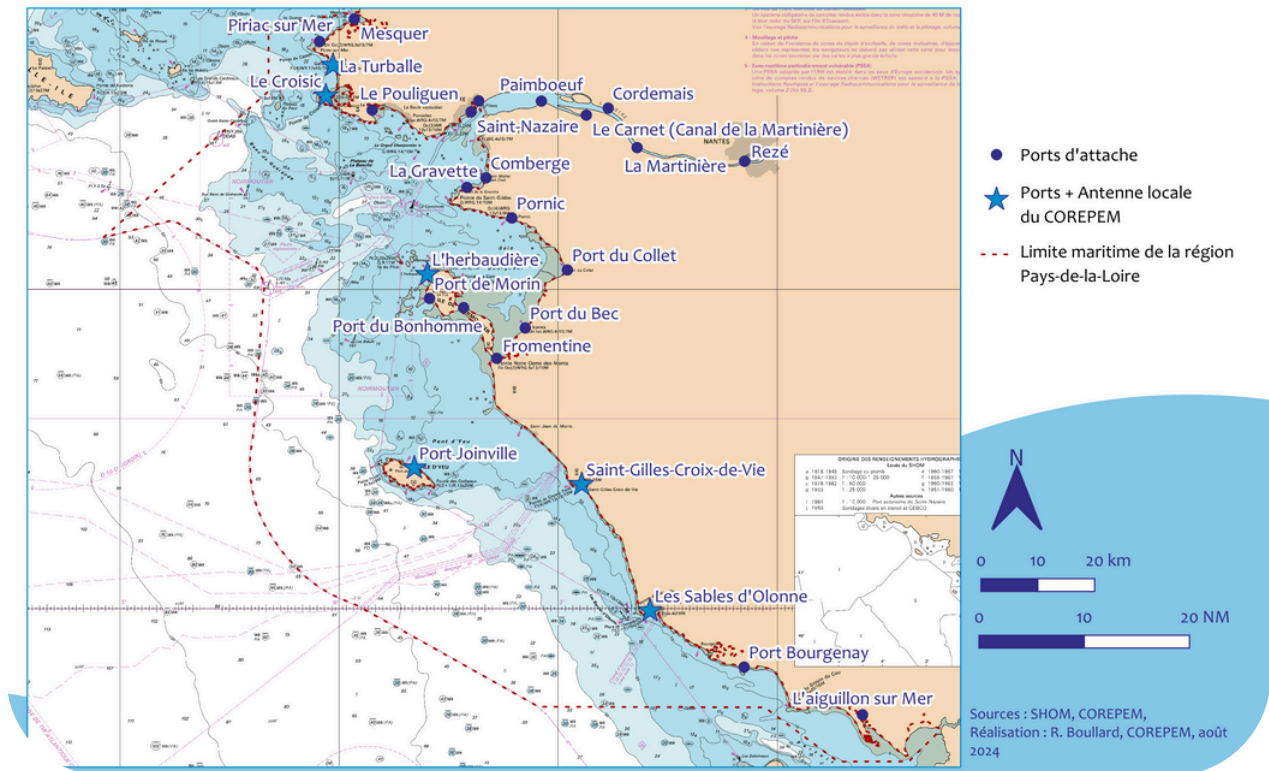
José JOUNEAU,
Président

LE COREPEM EN RÉGION

Une présence sur tout le littoral des Pays de la Loire

Ports de la région et antennes locales du COREPEM

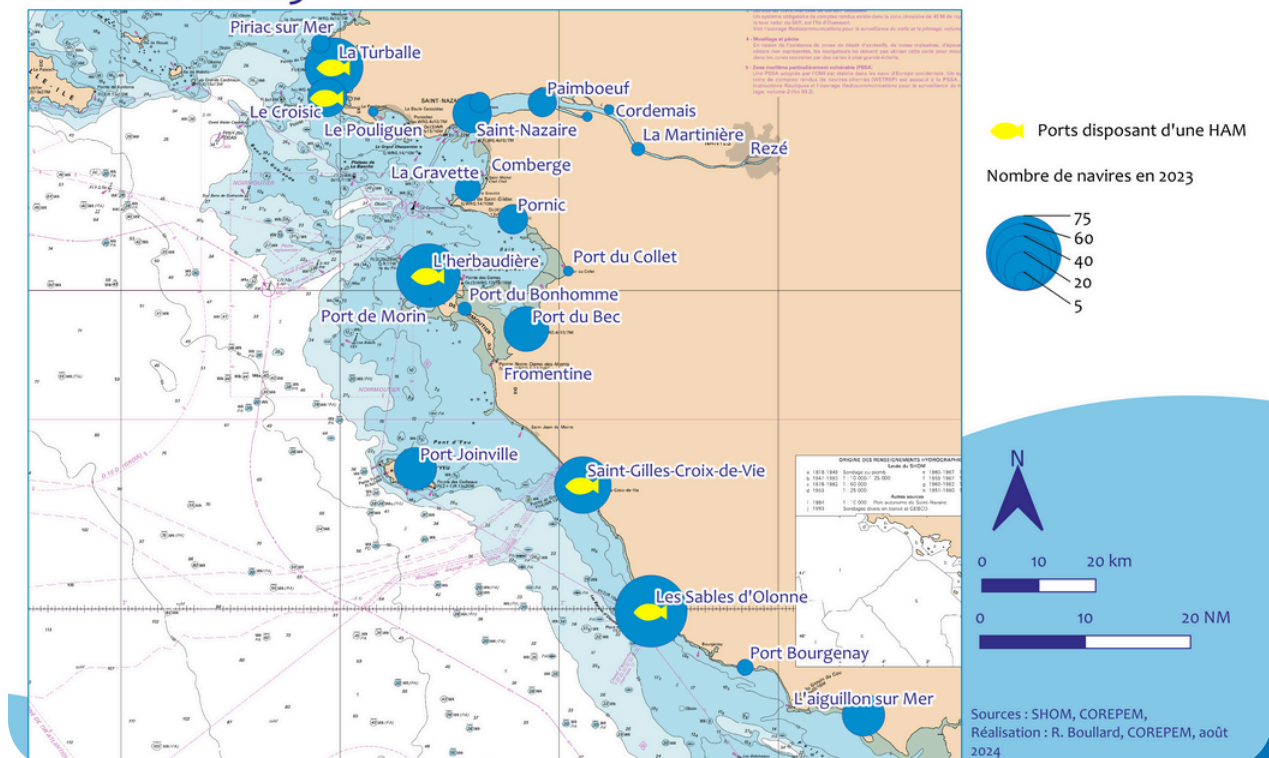
COREPEM
Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire



Une activité diffuse dans le territoire

Nombre de navires de pêche embarquée par port d'attache en 2023

COREPEM
Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire

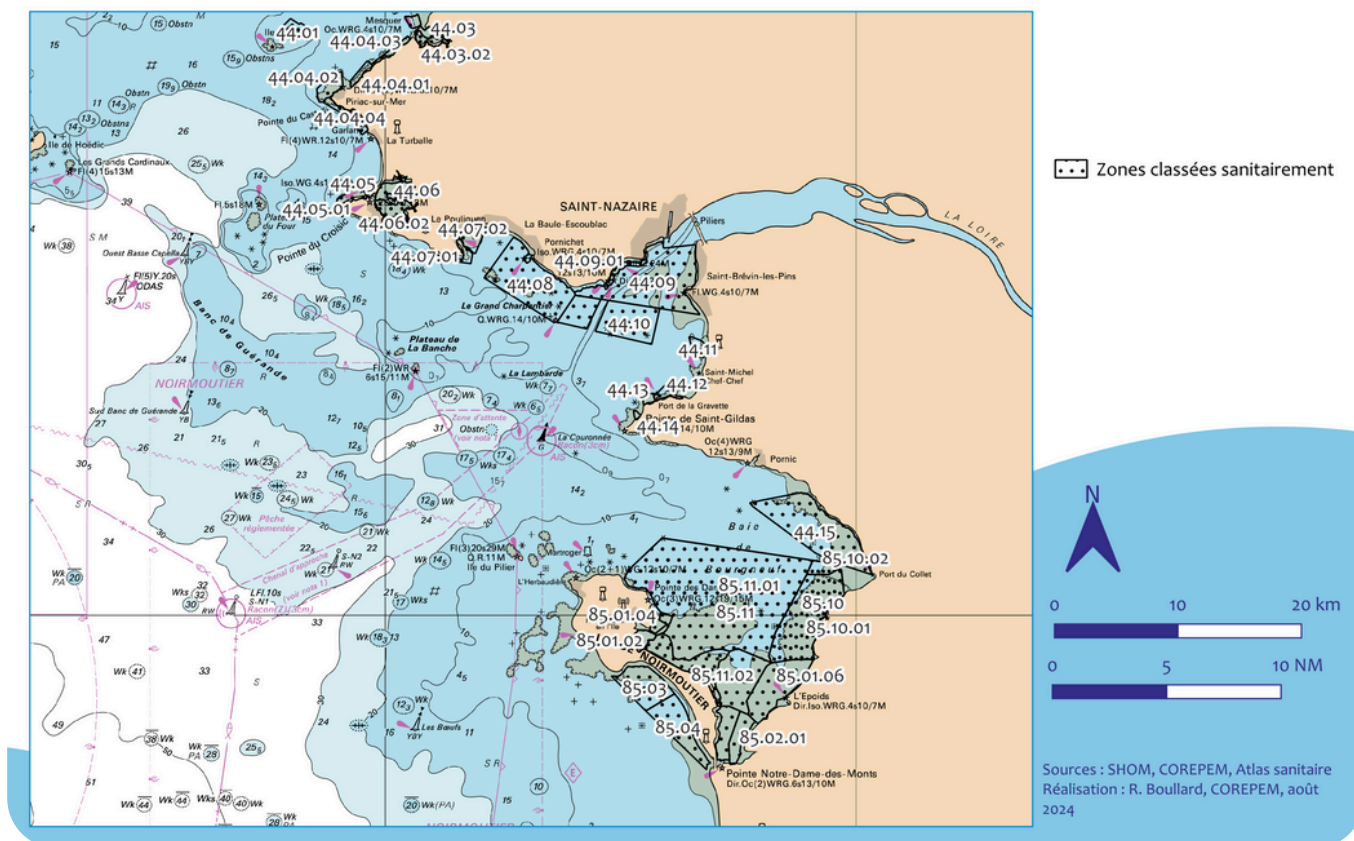


LE COREPEM EN RÉGION

Répartition des zones de pêche à pied professionnelle en Région

Zones classées sanitaire en région

COREPEM
Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire



LES MISSIONS DU COREPEM

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) est une organisation professionnelle des pêches au sens du code rural et de la pêche maritime, dont les missions sont les suivantes :



- Assurer la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin ,
- Participer à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques pour les espèces qui ne sont pas soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union européenne et de récolte des végétaux marins ,
- Participer à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins et la cohabitation des métiers de la mer ,
- Participer à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur de leurs membres ,
- Participer aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins ,
- Apporter un appui scientifique et technique à leurs membres, ainsi qu'en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers de la mer

Les antennes



- Être des relais administratifs et techniques auprès des professionnels (demandes de licence, cession et acquisition des navires, formations, RDV médicaux, etc.)
- Diffuser des informations aux pêcheurs (emploi, réglementation, sécurité, information portuaire, etc.) et faire remonter les attentes vers les équipes et les organes de gouvernance
- Être une interface entre les professionnels, les pouvoirs publics et les instances locales (halles à marée, groupements de gestion, etc.)
- Organiser les commissions locales portuaires
- Être un relai et un support de l'équipe projet du COREPEM sur certains dossiers (2023 : demande de subvention pour les VMS, journées filière morte) et participer aux groupes de travail internes au COREPEM

Les chargés de mission ou équipe « projets »



- Monter et coordonner des projets visant différents objectifs (gestion des ressources, développement économique et technique, amélioration de la connaissance sur les ressources et les pratiques de pêche dans l'espace et dans le temps, etc.) en valorisant le savoir empirique des marins-pêcheurs, en fonction de leurs besoins,
- Informer les professionnels (et notamment le Conseil d'Administration et le Bureau) sur l'ensemble des thématiques susceptibles d'avoir une interaction avec leurs activités,
- Apporter de l'expertise sur des thématiques précises pour défendre les intérêts des pêcheurs professionnels au sein de différentes instances et à différentes échelles géographiques,
- Assurer l'échange d'informations entre les nombreux acteurs liés directement ou indirectement à la pêche professionnelle (interface professionnels / administrations / scientifiques),
- Veiller aux évolutions réglementaires et garantir la prise en compte des intérêts de la pêche professionnelle dans les processus de décision,
- Animer des commissions thématiques chargées de :
 - Proposer et accompagner les projets en lien avec le thème de la commission,
 - Assurer l'échange d'informations entre les pêcheurs, les membres du COREPEM, les partenaires et l'administration,
 - Proposer au Conseil du COREPEM toute mesure de gestion lui paraissant nécessaire pour améliorer la gestion d'un stock en particulier.

Les garde jurés



- Veiller au respect des réglementations de la pêche à pied, et des mesures de gestion de la ressource afin de contribuer à sa préservation et à la durabilité de l'activité au travers de :
 - La prévention, et la pédagogie sur l'estran,
 - Le retour des informations auprès des gestionnaires de la pêche sur les situations observées sur le terrain,
 - Le relevé des infractions le cas échéant.
- Mener ces actions en collaboration avec l'ensemble des services de l'Etat opérant sur le littoral

NOS VALEURS

• RESPONSABILITÉ

• EXCELLENCE

• CONVIVIALITÉ

• INNOVATION

• SOLIDARITÉ

• ÉQUITÉ

• INTÉGRITÉ

• ADAPTABILITÉ



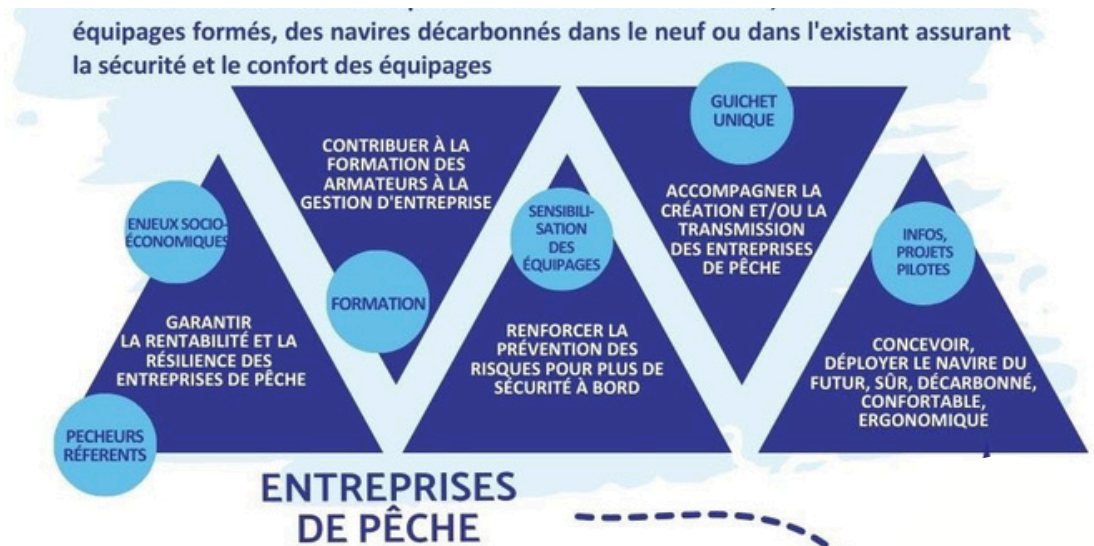
© Paul Stefanaggi



© Paul Stefanaggi

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

Les enjeux ▲ n'ayant pas été développés en 2023 ne seront pas présentés dans ce document



ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Nous souhaitons des professionnels impliqués dans la pérennité du métier et dans tout ce qui gravite autour (environnement, réglementation, etc.), des professionnels acteurs informés et éclairés sur les enjeux pour être force de proposition et prendre leur destin en main



NOTRE FEUILLE DE ROUTE

IMAGE - COMMUNICATION

Nous souhaitons une communication ambitieuse vers les jeunes et le grand public pour la découverte de nos métiers, notre filière, de nos actions au profit de la préservation de la ressource, nos produits



ENVIRONNEMENT, MILIEUX & ESPACE MARINS

Nous souhaitons disposer d'un environnement marin productif et de qualité, dans lequel les activités de pêche s'inscrivent durablement en maintenant des équilibres avec les autres activités



PÊCHERIES & RESSOURCES

Nous souhaitons des possibilités de pêche en adéquation avec l'état de la ressource et des pêcheries, pour une filière dynamique et responsable



ENTREPRISES DE PÊCHE

Garantir la rentabilité et la résilience des entreprises de pêche

Accompagner la création et ou la transmission des entreprises de pêche

Renforcer la prévention des risques, pour plus de sécurité à bord



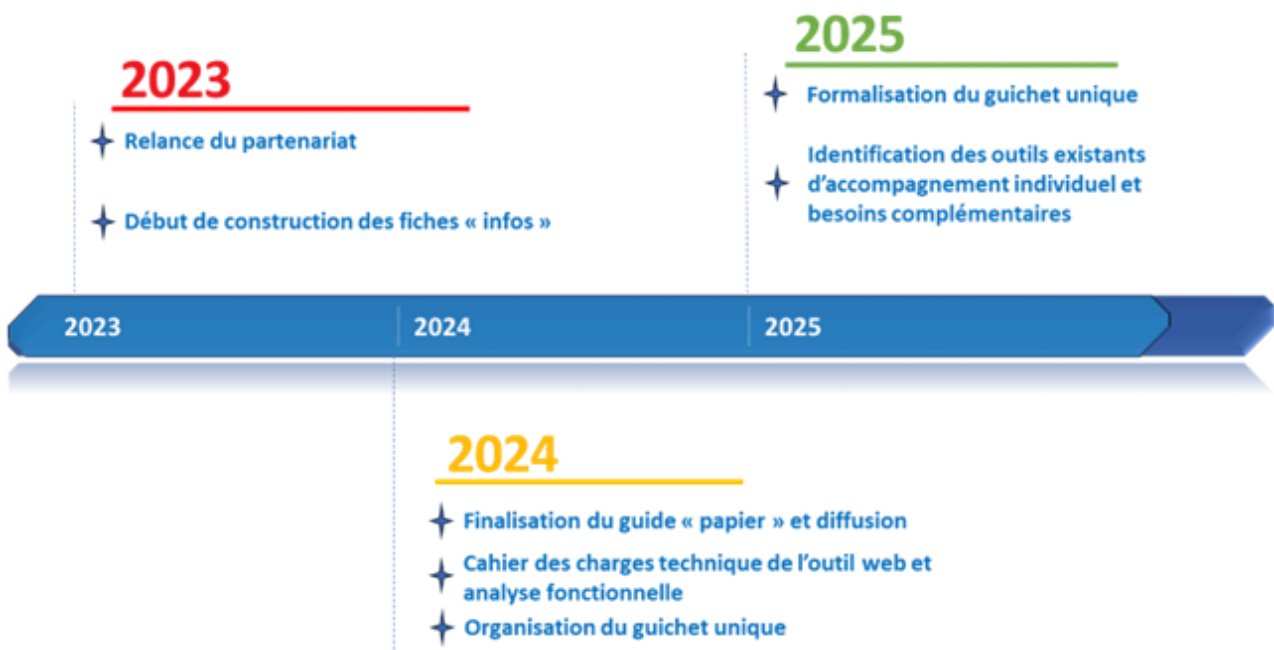
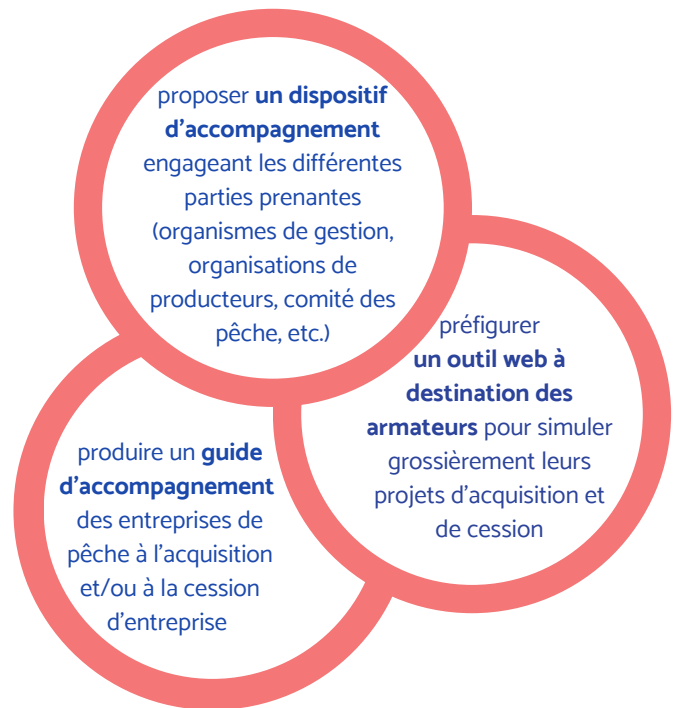
© Paul Stefanaggi

PROLIREN 2

Le projet **PROLIREN** (Renouvellement des navires, des entreprises et des générations d'entrepreneurs à la pêche professionnelle en Pays de la Loire) a permis de mettre en évidence les principaux enjeux en région entourant les projets de cession-acquisition de navires et/ou d'entreprises de pêche et d'identifier les actions nécessaires pour faciliter le renouvellement des navires, des entreprises et des générations d'entrepreneurs à la pêche professionnelle en Pays-de-la-Loire. **L'amélioration de l'accompagnement des pêcheurs professionnels ayant un projet d'acquisition ou de cession fait partie des actions principales identifiées à l'issue du projet.**

C'est dans ce contexte que le projet PROLIREN 2 a été lancé en 2023 pour améliorer l'accompagnement des projets de cession et d'acquisition des entreprises de pêche d'une part et renforcer l'expertise collective des structures pour un meilleur accompagnement d'autre part.

Cette deuxième étape se déroulera jusqu'en 2025 autour d'actions concrètes visant à :



Garantir la rentabilité et la résilience des entreprises de pêche

Accompagner la création et ou la transmission des entreprises de pêche

PROLIREN 2

L'année 2023 a été l'occasion de : - Relancer le partenariat,
- Avancer sur le guide d'accompagnement,

Différentes fiches « infos » susceptibles d'éclairer les armateurs ont ainsi été conçues par les partenaires. Une proposition de guide a, par ailleurs, été établie par six étudiants en BUT Gestion des Entreprises et des Administrations de l'IUT de La Roche-sur-Yon dans le cadre d'un projet tutoré.

Partenaires



Budget 2023 :
21 225 €



Prévention des Risques Professionnels Maritimes (PRPM)

Dans le cadre d'un partenariat avec le CRPEM Bretagne, la DIRM NAMO et les DREETS Bretagne et Pays de la Loire, le COREPEM contribue à des actions pour améliorer la Prévention des Risques Professionnels Maritimes (**PRPM**) sur les navires de pêche.

En 2023, les travaux se sont concentrés sur la réalisation de 6 vidéos de prévention des principaux risques à bord des navires, financées par la DREETS Bretagne. Le groupe PRPM a fait appel à l'Institut Maritime de Prévention (**IMP**) pour définir les thématiques selon l'accidentologie à la pêche, et réaliser ces vidéos. Chaque vidéo est accompagnée d'une fiche détaillée.



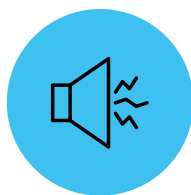
Les 9 principes de prévention



La chute à bord



L'obligation de former son équipage



Le bruit à bord



Être entraîné par



Les troubles musculosquelettiques (TMS)

L'ensemble du contenu réalisé est disponible sur le site de l'IMP :
<https://www.institutmaritimedeprevention.fr/publications/Kit-de-prevention>



Financement :
Autofinancement des
partenaires et DREETS
Bretagne (vidéos)

ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS

Développer et favoriser l'implication
des professionnels

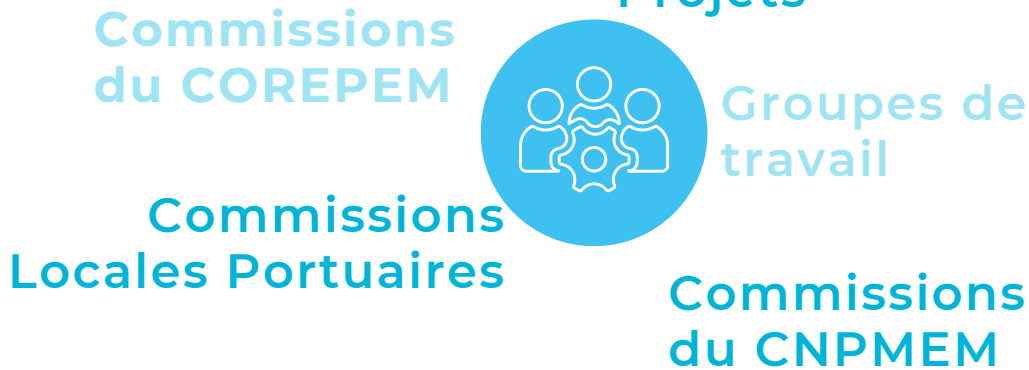


© Paul Stefanaggi

Implication des professionnels



Projets



Salon International de l'agriculture



Conseil Pêche Bruxelles

Crise gasoil : journées Filière morte

L'année 2023 a également été marquée par les journées Filières Mortes fin mars à l'initiative des pêcheurs. En fonction des besoins, les équipes du COREPEM ont cherché à accompagner et encadrer le mouvement pour partager les inquiétudes des professionnels avec les institutions, et notamment à l'occasion de la visite de monsieur Hervé Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la Mer. Le COREPEM s'est également attaché à améliorer la visibilité du mouvement dans la presse, au travers de la définition de positions/messages collectifs et de leur diffusion avec l'appui d'un attaché de presse.



IMAGE & COMMUNICATION

Apprendre à communiquer / stratégie
et formation à la communication

Communiquer vers le grand public
sur nos métiers, produits, filières, actions

Communiquer vers les jeunes pour
favoriser l'attractivité des métiers



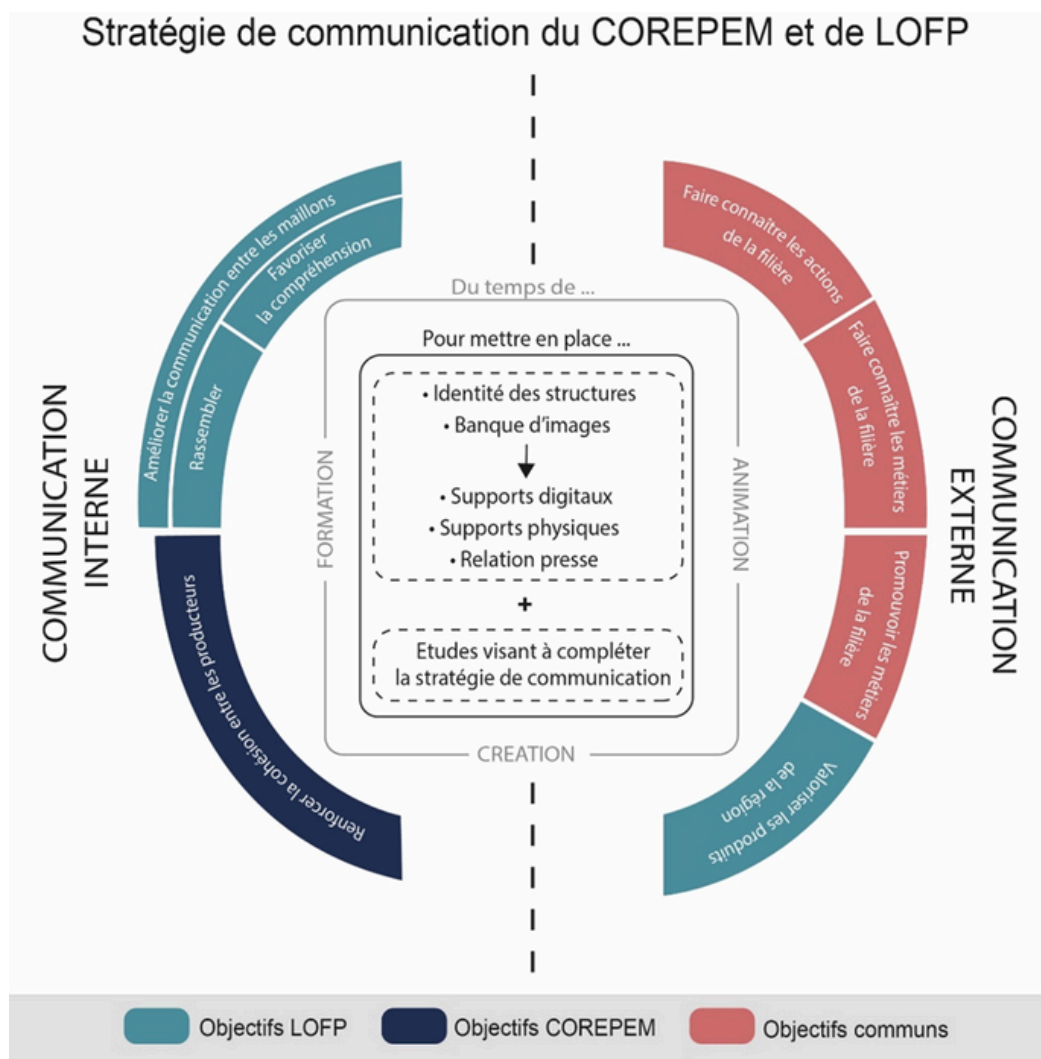
© Paul Stefanaggi

Stratégie de communication

En 2023, le COREPEM a monté un projet entièrement dédié à la communication. Depuis 2020, le comité s'est en effet emparé du sujet suite à une forte demande de la profession et à la prise de conscience de l'importance de la communication pour assurer une visibilité au secteur des pêches maritimes dans l'espace public, partager sa vision et ses actions ou encore favoriser le renouvellement des générations de marins. Ce projet est structuré autour d'une stratégie, répartie en 2 enjeux majeurs sur la communication interne et externe

Ces enjeux ont ensuite été déclinés en objectifs, pour lesquels des outils et du temps de travail sont dédiés. Cette stratégie a été co-construite avec l'association Loire Océan Filière Pêche (LOFP) pour articuler les actions de chaque structure et gagner en synergie. Le COREPEM a pu lancer les premiers travaux qui permettront d'améliorer sa communication digitale, à destination des pêcheurs et du grand public, grâce à la refonte du site Internet, sa présence sur des réseaux sociaux et la mise en place d'une newsletter.

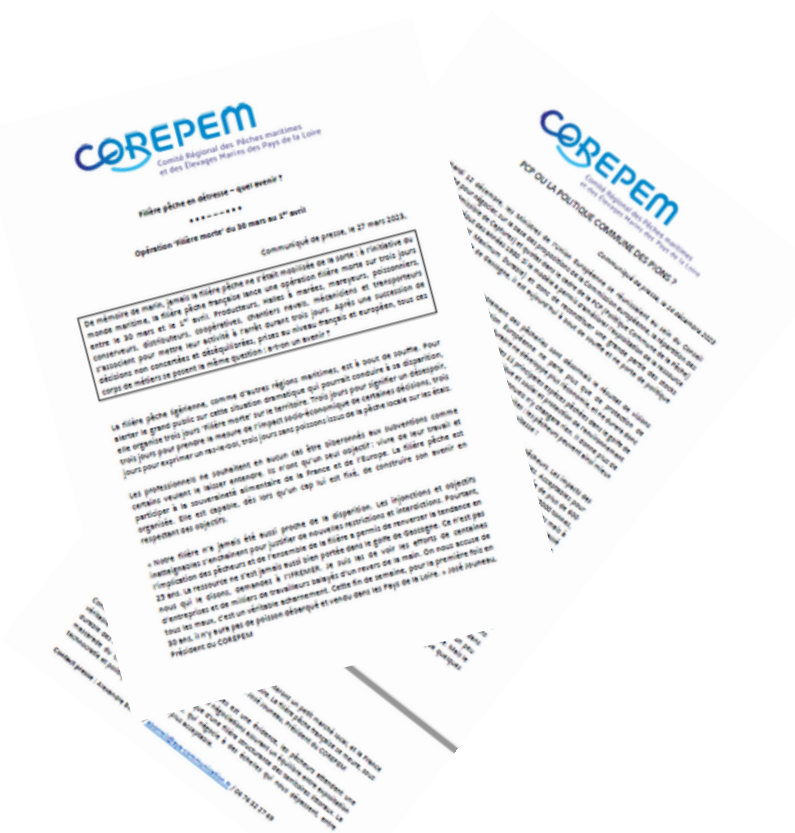
Financement : FEAMPA (sous réserve obtention), EMYN .



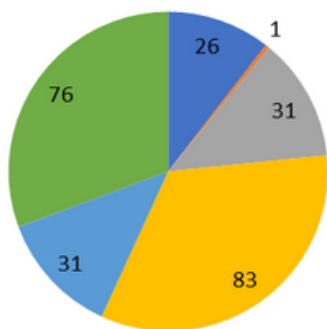
Relations Presse

Depuis plusieurs années, le COREPEM est accompagné par l'agence AYA Communication qui assure le suivi des relations presse. Le partenariat avec cette agence spécialisée garantit notamment des communiqués homogènes, une organisation efficace et la diffusion dans les canaux adéquats ainsi que le retour des reprises médiatiques.

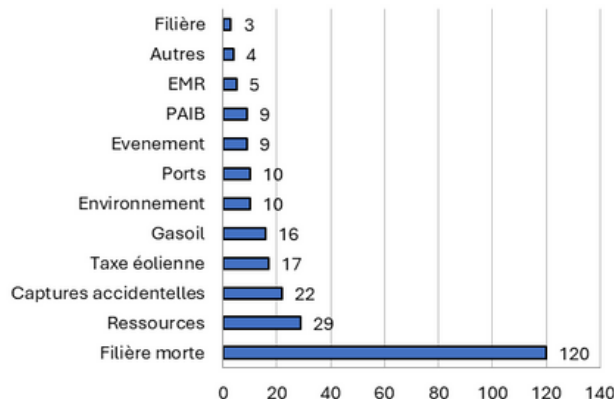
Par ailleurs, AYA Communication accompagne les pêcheurs qui le souhaitent en amont de leurs prises de paroles dans les médias, tant pour les former et leur apporter de l'aisance que pour mieux faire passer les messages souhaités.



Nombre de retombées Presse par secteur en 2023



Thématiques des retombées Presse 2023



■ Départemental ■ Europe ■ Local ■ National ■ Région autre ■ Régional

Evènements

Le COREPEM organise et participe à divers événements, qui mettent en avant la pêche ligérienne pour faire connaître ses actions et les métiers de la pêche.



Salon International de l'Agriculture (SIA)



Chaque année, France Filière Pêche tient un stand au Salon international de l'agriculture et invite les CRPEM à venir promouvoir les produits et métiers de leur région. En 2023, le COREPEM ainsi qu'une délégation de pêcheurs et de salariés du comité ont échangé avec les visiteurs, des élus et des acteurs de la filière, et animé le stand durant la journée dédiée à la région Pays de Loire.

Défi des Ports de Pêche - du 22 au 26 mai 2023

Chaque année, le défi des Ports de Pêche s'établit dans un port de pêche. En mai 2023, la manifestation qui réunit le monde de la voile et celui de la pêche a eu lieu aux Sables d'Olonne. Le COREPEM, avec l'Association des Femmes et Familles de Marins des Ports de Vendée et l'Ecole des Formations Maritimes a tenu un stand au Village pendant la semaine de l'édition. Les visiteurs ont pu échanger sur les métiers, formations et techniques de pêche.



le 27 mai 2023 - Route Pêche Port Ouvert

Depuis 2004, le COREPEM, l'association Mer Avenir et la CCI organisent, aux côtés de nombreux partenaires locaux et historiques, cet événement qui a lieu chaque année sur le port des Sables d'Olonne. Cette manifestation vise à promouvoir les filières pêche et conchyliculture, à permettre au grand public de découvrir les métiers de marin-pêcheur et des différents acteurs de la filière, ainsi qu'à valoriser les produits de la mer. 35 partenaires sont réunis pendant une demi-journée. Le public peut échanger sur des thématiques autour des stands, visiter la criée et des navires de pêche ou encore assister à des exercices de survie.



Le Grand Marché - le 10 septembre 2023

Pour clôturer le Voyage à Nantes, l'organisme éponyme organise un marché de producteurs pour promouvoir les produits d'exception de la région. Dans ce cadre, le COREPEM (salariés et pêcheurs) a accompagné LOFP pour organiser et tenir un étal de produits de la mer ligériens. Deux chefs étaient également présents pour cuisiner des poissons et crustacés en direct. Le public a pu repartir avec les produits non cuisinés gratuitement après avoir répondu à un quizz sur les espèces et particularités de la filière pêche régionale.



Communiquer vers le grand public
sur nos métiers, produits, filières, actions

Communication Digitale

Dans le cadre du projet Communication, le COREPEM a lancé en 2023 les travaux pour améliorer sa communication digitale, à destination des pêcheurs et du grand public, et plus particulièrement le lancement du marché public relatif à la refonte du site Internet, la présence du COREPEM sur les réseaux sociaux et la mise en place d'une newsletter.

Communiquer vers les jeunes pour
favoriser l'attractivité des métiers

Promotion des Métiers

Le COREPEM a mis en place en 2022 une feuille de route pour faire connaître et promouvoir les métiers de la pêche (projet **PROMET**). En 2023, le comité a organisé, coordonné ou participé à 17 actions, de différents formats :



Forums des métiers



Interventions
en collèges



Visites de ports et
de navires

Les centres de formation sont de précieux partenaires pour réaliser l'ensemble de ces journées. Les pêcheurs, conscients de l'importance de l'enjeu de la formation et du recrutement, participent également à certaines actions, notamment sur les ports.



FORUM DE LA DÉCOUVERTE
DES MÉTIERS PAR LE GESTE



ENVIRONNEMENT, MILIEUX ET ESPACES MARINS



© Paul Stefanaggi

S'impliquer davantage dans le suivi et la gestion de l'eau

Poursuivre notre engagement dans les politiques environnementales

Garantir aux activités de pêche un accès durable à l'espace

Assurer les conditions d'une bonne cohabitation

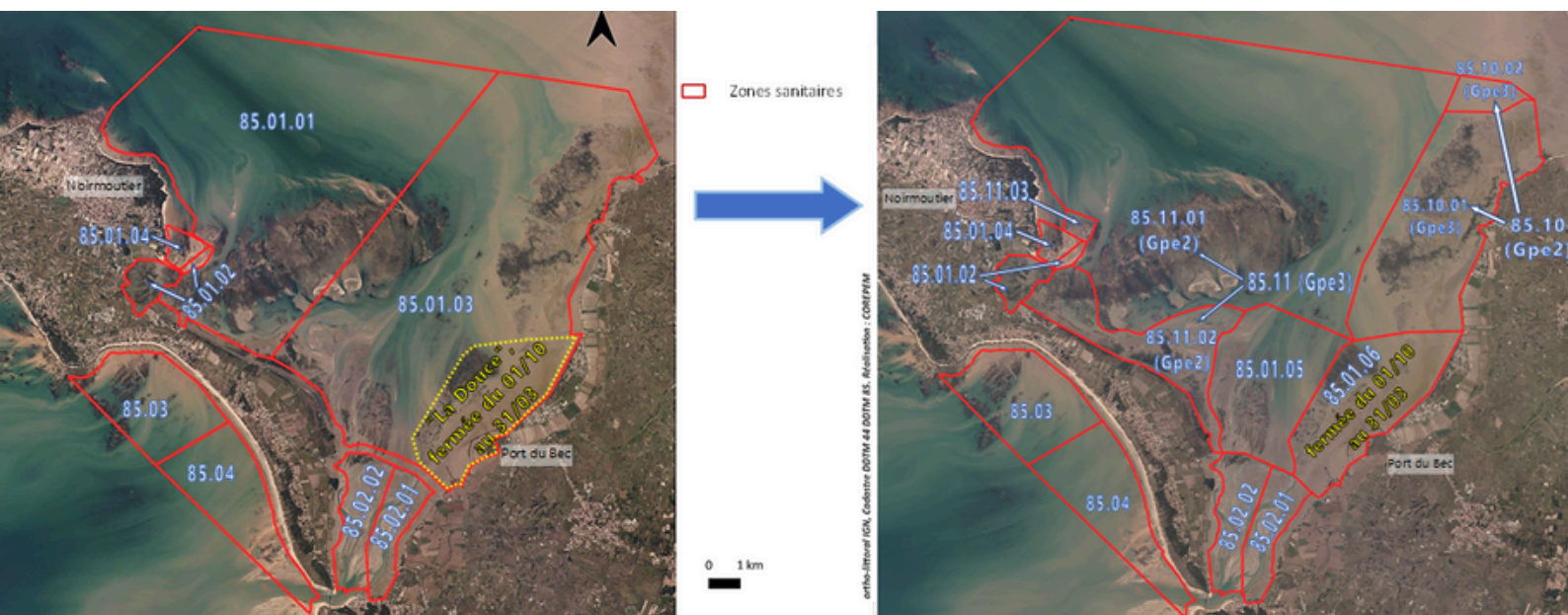
Suivi et gestion de l'eau

Redécoupage des zones sanitaires en baie de Bourgneuf

Le secteur de pêche à pied de la baie de Bourgneuf est divisé en plusieurs zones sanitaires. Deux zones très étendues en couvrent la plus grande partie. Ainsi, la contamination sanitaire localisée (norovirus, E. Coli) d'une de ces zones peut impliquer la fermeture d'un large site de pêche, à l'instar de l'épisode norovirus de 2020, où la moitié de la baie avait été interdite d'exploitation, impactant fortement les pêcheurs à pied professionnels.

A la demande des professionnels au travers du COREPEM, une étude IFREMER et un travail issu de réunions de concertation avec les services de l'Etat (DDTM/DML, DDPP) et l'ensemble des producteurs (pêcheurs, conchyliculteurs) ont permis la définition consensuelle de zones sanitaires à la fois cohérentes sanitaire et professionnellement.

Ainsi, les zones n°85.01.03 (Nord-Est Gois) et 85.01.01 (Nord-Ouest Gois) ont été redivisées :



Redécoupage des zones sanitaires de production de coquillages classées en baie de Bourgneuf

A titre d'exemple, lors de l'épisode de norovirus détecté sur le site de la Coupelasse en janvier 2024, ce redécoupage a permis de cantonner l'interdiction à la zone concernée n°85.10.01 en évitant qu'elle ne couvre l'ensemble de l'ancienne zone n°85.01.03, limitant ainsi l'impact sur la profession tout en assurant la sécurité sanitaire des coquillages.

Amélioration de la qualité de l'eau sur les secteurs à risque

La zone sanitaire des Sableaux

(n°85.01.04) a connu des contaminations dépassant le seuil des 4600 E.Coli/gCLI, risquant de déclasser son statut sanitaire en C, ce qui impliquerait l'interdiction de la vente des coquillages en frais.

la zone de La Baule (Plage

Benoît-n° 44.07.02) risque également un déclassement. Principal gisement de coque à l'échelle régionale dont de nombreux professionnels sont dépendants, l'importance de ce secteur a régulièrement été rappelée. Des réunions dédiées ont permis d'échanger sur les nombreuses actions en cours et à venir pilotées par Cap Atlantique, communauté d'agglomération de la presqu'île guérandaise : recherche des origines humaines et animales avec étude des marqueurs, contrôles et interventions sur le réseau d'assainissement collectif, sensibilisation, etc.

le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) a engagé depuis 2020 l'étude « **LIFE REVERS'EAU** », Projet visant l'amélioration du bon état écologique des masses d'eau en région d'ici 2027. Sur le secteur des Sableaux, l'étude a permis de suivre plusieurs pistes de contaminants. Un déversement de l'assainissement dans les eaux pluviales a été repéré et corrigé en début d'année 2023. Le suivi des analyses a ensuite montré une amélioration des résultats dès le printemps. Le COREPEM a donc mis en avant auprès de l'administration (DDTPM -DDPP) ces récentes actions sur ce secteur, **qui a donc pu jusqu'ici maintenir son classement en B.**



© Paul Stefanaggi

Suivi sanitaire des coquillages

Réseaux de surveillance sanitaire du phytoplancton (REPHYTOX) et microbiologique (REMI)

Pour toute pêche embarquée ou à pied professionnelle de coquillage, la réglementation européenne impose le suivi sanitaire sur chaque zone.

Pour les coquilles et les pétoncles du large, ce suivi porte sur les toxines provenant du phytoplancton (ex : dynophysis) via le réseau REPHYTOX. Pour les autres coquillages plus proches de la côte, davantage soumis aux contaminations terrestres, l'analyse des bactéries E.Coli, est également obligatoire et est réalisée par le réseau REMI. Il existe également d'autres suivis (métaux lourds).

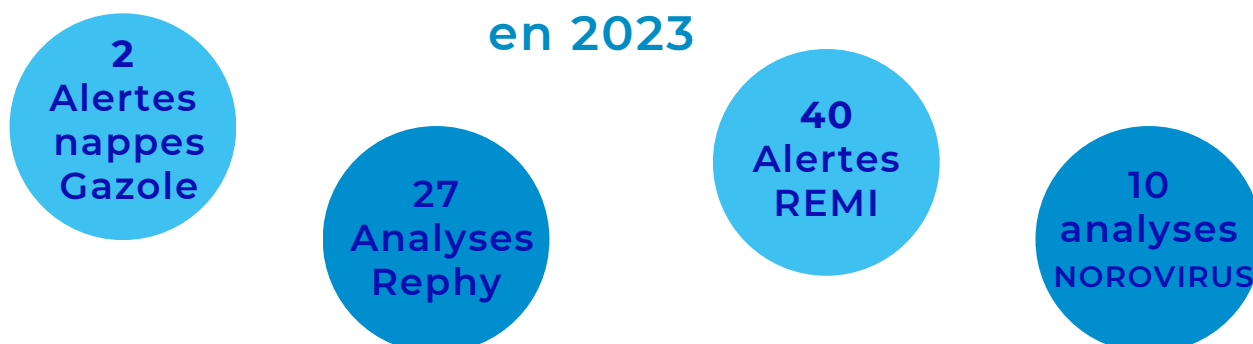
Les prélèvements de coquillages réalisés dans le cadre de ces deux réseaux, REPHYTOX et REMI, nécessitent dans certains cas le concours d'un pêcheur professionnel habilité en raison des conditions d'accès :



En lien avec les laboratoires d'analyse départementaux (INOVALYS ET LEAV), l'IFREMER, la DDPP et la DDTM/DML, et en fonction des zones et des périodes potentiellement exploitées, le COREPEM centralise et organise les suivis qui nécessitent la prestation d'un professionnel (planification des prélèvements et des collectes hebdomadaires ou bimensuelles, habilitations et indemnisations des professionnels, etc.).

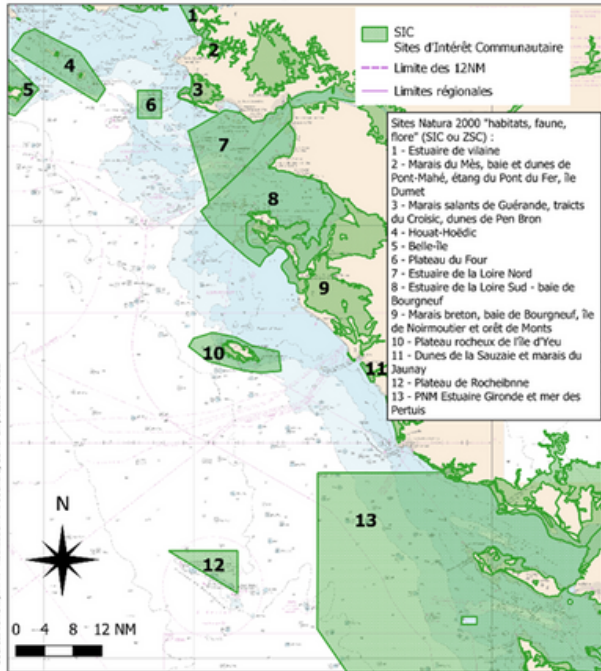
En cas d'alerte sanitaire (dépassement des seuils, fermetures), le COREPEM diffuse l'information par SMS auprès des professionnels concernés.

La diffusion rapide par sms de ces informations sur les contaminations, permet aux pêcheurs de limiter tout risque de pêche de coquillages contaminés, qui sont interdits à la vente.



Natura 2000 - implication dans les processus de gestion

Sites Natura 2000 en Pays-de la Loire - SIC ou ZSC

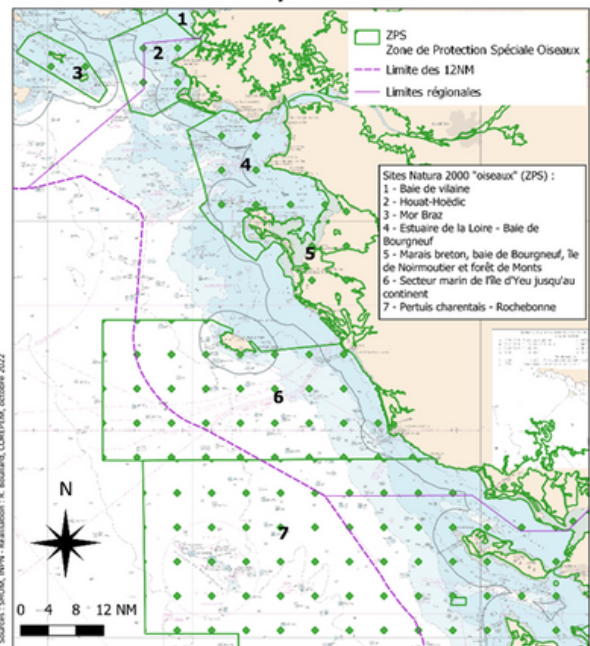


Le COREPEM est membre du comité de pilotage de tous les sites Natura 2000 oiseaux ou habitats, faune, flore, présents sur l'espace maritime ligérien et des régions limitrophes. Il est également membre du Conseil de Gestion et du Bureau du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

A ce titre, le COREPEM, au travers des représentants professionnels ou de ses salariés, participe fréquemment aux réunions avec les gestionnaires de ces Aires Marines Protégées et les autres acteurs et usagers de ces espaces. Il est régulièrement sollicité dans le cadre de l'élaboration ou de l'animation des actions mises en œuvre au sein de ces Aires Marines Protégées.

En 2023, des travaux notables ont été menés concernant la mise en œuvre d'un arrêté de protection de biotope sur et autour de l'île Dumet, en Loire-Atlantique (au large de Piriac sur Mer). A cette fin, de nombreux échanges et quelques réunions de concertation ont été menés avec les pêcheurs de La Turballe et du Croisic concernés par cet espace maritime. A l'issue de cette concertation, le COREPEM a émis en décembre 2023 un avis favorable au projet d'arrêté qui a ensuite été mis en vigueur début 2024.

Sites Natura 2000 en Pays-de la Loire - ZPS

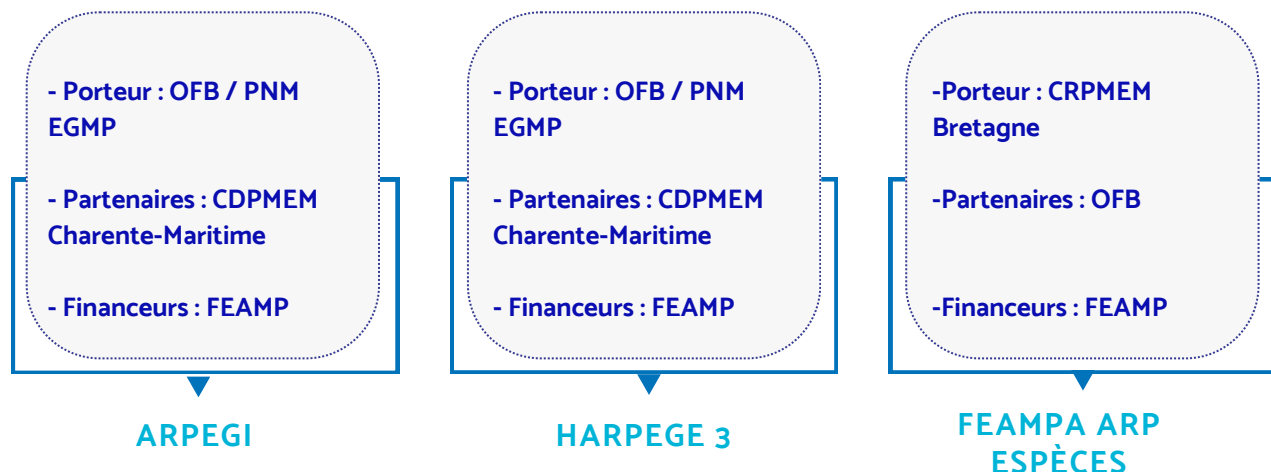


Interactions pêche professionnelle et habitats d'intérêt communautaire : un enjeu prioritaire

Le Code de l'Environnement prévoit que les activités de pêche professionnelle s'exerçant au sein des sites Natura 2000 fassent l'objet d'une analyse des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats et espèces de ces sites. Le cas échéant, et selon les résultats des analyses de risque, des propositions de mesures permettant d'éviter et de réduire ces risques devront être prises.

Dans ce cadre, de nombreux travaux visant à mettre en œuvre ces analyses de risques sur différentes Aires Marines Protégées (**AMP**) ont eu lieu ces dernières années.

L'année 2023 a permis de continuer la réalisation de ces Analyses de Risque Pêche (**ARP**) :



Dans le cadre de la réalisation des analyses de risques pêche, le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis (PNM EGMP) porte le projet ARPEGI depuis 2019. Outre l'établissement d'un diagnostic, l'objectif est de mener ces analyses de risques pour les enjeux habitats et espèces du PNM et de la ZPS Pertuis-Rochebonne dont le PNM est responsable de la gestion. Le PNM et les comités des pêches avec les différents professionnels concernés et les organisations de producteurs concernés.

Le CRPMEM Bretagne a engagé en 2021 un 3ème projet de mise en œuvre d'analyses de risques de pêche « Habitats » sur 6 sites Natura 2000 de la région, dont les sites limitrophes des Pays de la Loire (Estuaire de la Vilaine, Houat, Hoëdic et Belle-Île). Ce projet est déployé en étroite collaboration avec les comités départementaux concernés et le COREPEM.

En début d'année 2023 les CRPMEM ont mobilisé les pêcheurs concernés par les sites Natura 2000 afin de les concerter sur les niveaux de risque identifiés et les mesures à envisager en conséquence. Aussi, l'ensemble des éléments nécessaires aux services de l'État pour rendre leurs arbitrages sur les conclusions et mesures à prendre à l'issue de ces ARP ont été formalisés et leur ont été transmis en juin 2023.

Ce projet d'ARP a pour objectif de réaliser d'ici 2026 l'ensemble des ARP pour les Espèces d'Intérêt Communautaire à l'échelle biogéographique et leur déclinaison dans les sites Natura 2000 ainsi que pour les Habitats d'Intérêt Communautaire pour 28 sites à l'échelle nationale. Ces objectifs visent à respecter les engagements de la France auprès de la Commission européenne et à mettre en œuvre les Documents Stratégiques de Façade. Ces ARP seront réalisées selon les méthodes nationales, en collaboration avec les structures représentantes des activités de pêche professionnelles concernées et dans le cadre des instances de gouvernance compétentes en appui aux services de l'Etat, pilotes de la démarche française. Le projet a été lancé en cours d'année 2023. Le démarrage opérationnel est prévu début 2024.

Natura 2000 - les pêcheurs aussi animateurs

En 2021, le CNPMEM a souhaité renouveler son partenariat avec le COREPEM pour la mise en œuvre de l'animation du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne.

-Porteur : CNPMEM

-Partenaire : COREPEM

-Financeurs : FEAMP, FFP

ESENROC

Dans la continuité des actions précédentes, le projet **Eco-SENS**ibilisation **RO**Chebonne site Natura 2000, (**ESENROC**) a permis de travailler principalement sur la sensibilisation, la communication et la diffusion de connaissances sur ce site en s'appuyant particulièrement sur les sciences participatives et les outils numériques entre début en octobre 2021 et juin 2023, avec la mise à disposition d'un chargé de mission du COREPEM auprès du CNPMEM pour assurer la mise en œuvre de ce projet. Ainsi le premier semestre 2023 a marqué la fin de ce projet avec l'élaboration et la finalisation des livrables et la finalisation des actions engagées : mise à jour et modernisation des contenus du site internet, bilan, publication et partage du travail de recensement des outils de sciences participatives existant et mobilisables par les usagers du site.



Natura 2000
plateauderochebonne

Rechercher

Se connecter

Accueil

Science participative

Nous souhaitons sensibiliser les utilisateurs et les impliquer dans une démarche de science participative.

Ces programmes d'actions de science participative ont plusieurs objectifs d'acquisition de connaissances et de données dont on peut en citer trois :

- Suivi de l'évolution du patrimoine naturel du site (faune et flore de la roche des différents habitats) par prise d'images sous-marines
- Suivi de l'évolution des usages et de la fréquentation du site
- Valorisation des connaissances des usagers par les informations et ou observations opportunistes collectées en mer (faune/ flore, macrodéchets, pollutions, etc...) sur le site.

Vous trouverez dans cette section une présentation des trois applications que l'on souhaite que vous utilisiez :

- [OBSenMER](#)
- [OBSenPECHE](#)
- [Fish and Click](#)

Reconstitution du stock d'anguilles : le repeuplement civelles

Le COREPEM porte des projets de repeuplement en civelles depuis 2011, année de lancement du programme national dont l'objectif consiste à accélérer la reconstitution du stock d'anguilles en transférant des civelles de zones où elles sont présentes en surabondance (zones littorales) vers des zones sous-densitaires et qui présentent des caractéristiques favorables à leur croissance puis à leur retour vers la mer des Sargasses. Ainsi, en 2023, le COREPEM a poursuivi son action au travers de deux nouveaux projets de transfert de civelles sur la Loire. l'un au niveau de la commune de la Ménitré, avec une quantité de 806kg transférés, et l'autre de 850kg sur la Loire, au niveau de la confluence avec le Layon à Chalonnes sur Loire soit au total plus de 5 millions d'individus.

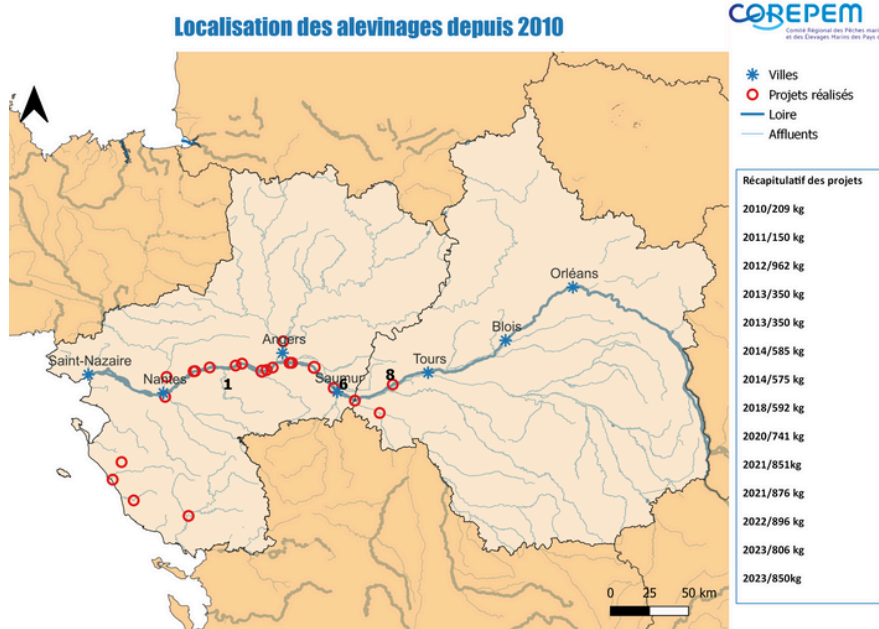
-Porteur : COREPEM

-Partenaires : SMIDAP, AAPPED 44, ARA FRANCE

-Financeurs : DGAMPA, OFB, Société ARETZIA

Comme chaque année, une proportion de 30% de ces civelles ont été marquées à l'alizarine Red S, un colorant vital qui se fixe sur les otolithes des poissons, et qui permet de les discriminer de la population naturelle par la suite, lors des suivis à 6 mois, 12 mois et 36 mois.

Le premier suivi de ces projets, mené par le bureau d'étude FISHPASS a eu lieu en octobre 2023. Les résultats de ce suivi ont notamment permis de mettre en évidence une croissance de 29mm pour les individus déversés à la Ménitré, et de 23mm pour ceux transférés sur La Loire, à la confluence avec le Layon.



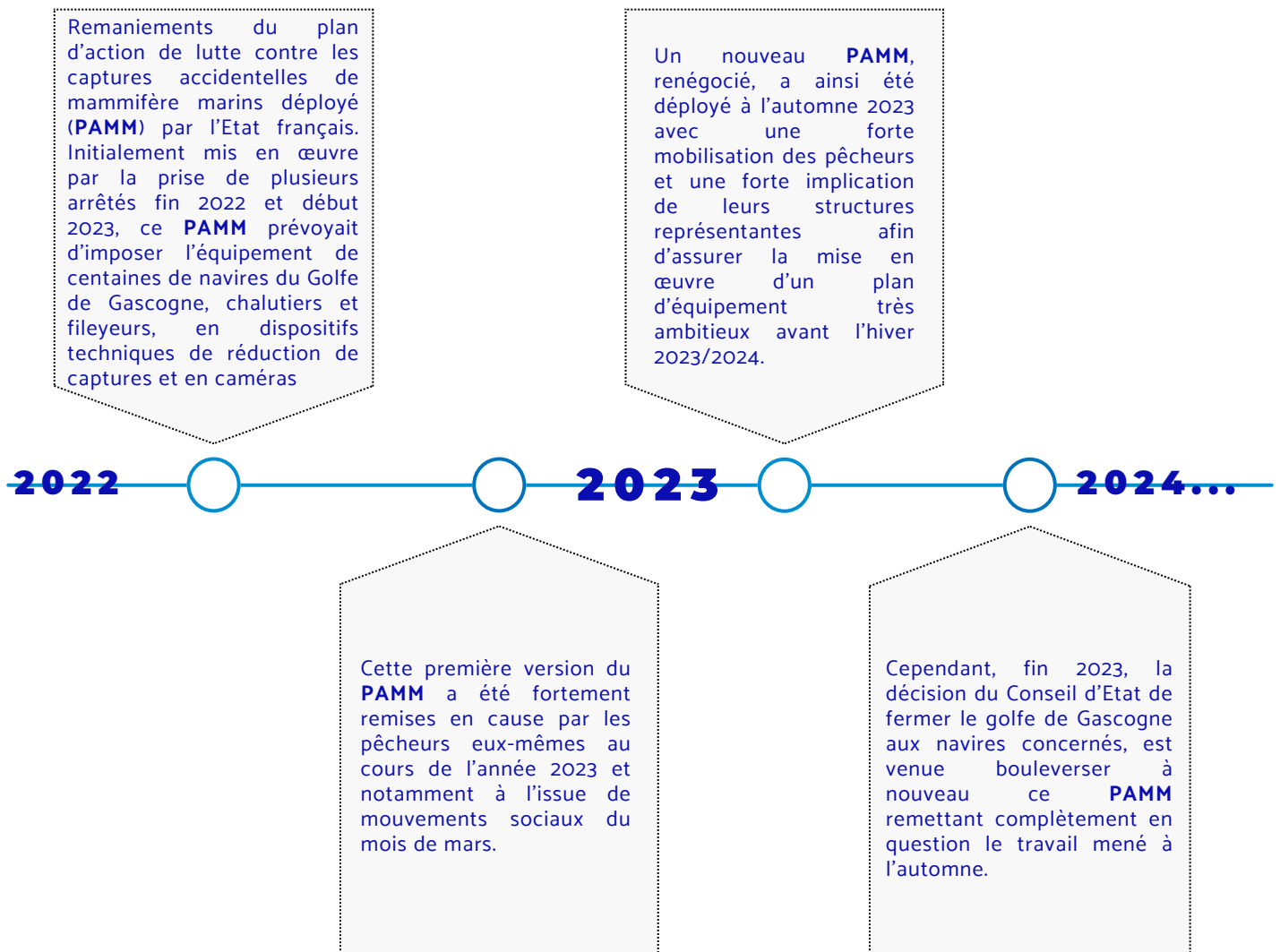
A la confluence avec le Layon, mars 2023.



La Loire commune de La Ménitré, mars 2023

Captures accidentelles de mammifères marins

Depuis de nombreuses années, les pêcheurs professionnels sont mobilisés pour travailler à la meilleure compréhension et à la réduction du phénomène de captures accidentelles de mammifères marins dans les engins de pêche. De nombreux projets collaboratifs entre professionnels et scientifiques sont menés autour de la compréhension du phénomène de captures accidentelles de mammifères marins et du test de dispositifs pour réduire ces captures (LICADO, ObsCAME, DELMOGES, etc.).



Malgré ces rebondissements successifs, le COREPEM, au côté de nombreuses structures professionnelles, reste impliqué et se mobilise pour représenter au mieux les intérêts des pêcheurs concernés et les accompagner dans leur mobilisation pour le développement de solutions techniques visant à réduire les captures accidentelles.

Valpena

VALPENA est un dispositif d'observation de l'inscription spatial des stratégies de pêche des marins pêcheurs de la région, s'inscrivant dans le cadre plus vaste d'un réseau d'observatoires à échelle nationale fédérés au sein du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) VALPENA.

L'Observatoire VALPENA

Il fonctionne sur une logique déclarative par enquêtes auprès des capitaines de navires, pour retracer l'activité de pêche pratiquée l'année précédente. Les informations collectées sont, pour chaque navire, les engins pratiqués associés aux espèces ciblées par mois et par secteur (sur la base d'un carroyage d'environ 3 milles marins de côté). Cet observatoire fonctionne en Pays de la Loire depuis 2011, sous gestion du COREPEM.

L'année 2023 a vu se dérouler une campagne d'enquête d'un échantillon de marins-pêcheurs ligériens (logique d'alternance entre échantillonnage et exhaustivité (tous les 3 ans)). Les chiffres de participation aux enquêtes réalisées en 2023 (aux alentours de 85%) montrent l'ancrage de l'intérêt des pêcheurs pour ce processus d'observation réalisé par et pour eux. Cette participation soutient la capacité de diagnostic des problématiques en lien avec la pêche liées à l'implantation de nouveaux usages de l'espace marin. Ainsi, sur la base des données récoltées, le COREPEM a la capacité de produire des analyses diverses mais majoritairement orientées vers les études d'impacts de projets industriels en mer (Energies Marines Renouvelables, Extraction de Granulats Marins) ou d'implantation d'Aires Marines Protégées (Natura 2000, Parc Naturel Marin). Ces données de spatialisation permettent aussi d'optimiser l'information et la concertation des marins sur l'occurrence d'évènements sur leurs zones de pêche.

Le GIS VALPENA

Au-delà des temps forts semestriels que sont les CODIR, COTECH et GT auxquels participe le COREPEM (dont le Président est également Président du GIS VALPENA), le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) VALPENA a quant à lui continué de porter en 2023 le projet REDOP-VALPENA, dont l'objectif est de viser le **Renforcement et des Développements Opérationnels** en appui des travaux du GIS.

Le projet ReDOp-VALPENA vise également **4 actions** principales :

Approfondir les études
opérationnelles mobilisant les
données VALPENA

Enrichir l'application ValpeMap de
nouvelles fonctionnalités

1

2

3

4

Renforcer l'analyse des variations
spatio-temporelles des activités de
pêche

Animer les travaux à l'échelle du GIS,
assurer le transfert des protocoles
méthodologiques et des outils auprès
des professionnels, et valoriser les
résultats du projet.

Les résultats attendus dans le cadre du projet ReDOP-VALPENA sont les suivants :

Aboutir à une version de l'application informatique et cartographique VALPEMAP permettant d'automatiser toute la chaîne de traitement des données, de la collecte à l'exploitation statistique et cartographique.

Actions 1 et 3

Normaliser le dispositif d'enquête, proposer un Plan d'Echantillonnage (PE) amélioré et des éléments méthodologiques sur les « données manquantes » permettant de fournir des connaissances au plus près des besoins liés aux problématiques d'aménagement et de partage de l'espace maritime.

Action 2

Définir des indicateurs spatiotemporels intra-, inter- et pluriannuels mélangeant des données acquises dans le cadre de campagnes d'enquêtes exhaustives et réalisées selon un PE (Action 2) et définir les conditions pour l'exploitation des données pluri-comités.

Action 3

Favoriser l'appropriation de méthodologies et d'outils coconstruits avec les Comités des pêches et éprouvés scientifiquement.

Action 4

Valoriser l'appropriation des connaissances acquises auprès de la communauté scientifique (publication dans des revues scientifiques impactées, communication des colloques internationaux), communiquer sur les apports de la démarche auprès des professionnels (réunions de restitution, colloques non-académiques).

Action 4

Mobiliser les connaissances produites dans le cadre de réflexions liées au partage et l'aménagement de l'espace maritime (EMR, extraction de granulats, etc.).

Action 4

Accompagner l'autonomisation des Comités des pêches dans la collecte et le traitement de données relatives à la spatialisation des activités de pêche

Actions 1 et 4

informations concernant les actions et les actualités du GIS VALPENA, à retrouver sur le site internet du GIS : www.valpena.fr

La planification maritime

Dans le cadre des processus de planification des usages et zonages de l'espace marin, portés par l'Etat à travers la conception du Document Stratégique de Façades Maritimes (**DSFM**), le COREPEM participe aux instances dédiées, à différentes échelles : Assemblée Régionale de la Mer et du Littoral (**ARML**) du Conseil Régional des Pays de la Loire, Conseil Maritime de Façade (**CMF**) et sa Commission Permanente.

La mise en révision des DSFM en 2023 a amené deux actions particulières du COREPEM :

- la participation au débat public relatif à la planification de l'espace maritime.
- la conception et la participation à un projet national de définition des Zones d'Importance pour la Pêche (**ZIP**).

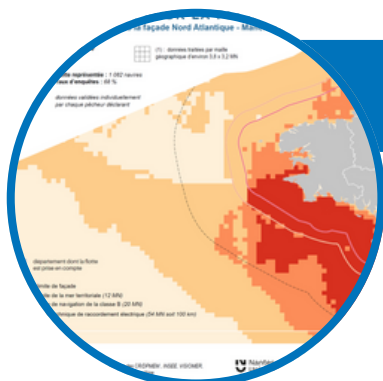


Le débat public « La mer en débat »

Le COREPEM a assuré la représentation et le portage des intérêts des pêcheurs ligériens dans le cadre de ce débat à travers différentes actions :

- sa participation à la formulation initiale de l'étude de contexte du débat ainsi que l'appui pour la relecture de certaines parties du Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO) du débat,
- sa présence en débat public à de nombreux événements pour notifier les avis des professionnels ligériens,
- la rédaction et la publication de cahiers d'acteurs synthétisant les positions professionnelles sur les questions posées au débat, notamment celles liées aux planifications écologiques et énergétiques en mer. Les enjeux des pêcheurs ligériens se situant dans l'emprise de différentes façades administratives (Aquitaine/Sud Atlantique et Bretagne – Pays de la Loire/Nord Atlantique Manche Ouest), plusieurs cahiers partagés ont été déposés avec les comités des pêches bretons et charentais notamment,
- la prise de parole lors des webinaires dédiés aux sujets pêche, notamment en façade NAMO.

Cahiers d'acteurs, présentations et autres disponibles sur le site du débat public clôturé le 26/04/2024 : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>



Le projet pour la définition des Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP)

Dans le but de contrer le processus faisant de la pêche une variable d'ajustement dans l'occupation de l'espace maritime, largement ancré du fait de la mobilité des activités de pêche, nous avons coconstruit avec l'ensemble des comités des pêches métropolitains, un projet visant à produire une représentation cartographique des Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP), au même titre que d'autres acteurs présentent « leurs » zones d'importance.

Cette démarche, menée avec les mêmes partenaires scientifiques que ceux avec lesquels nous travaillons au sein du Groupement d'Intérêt Scientifique VALPENA, est largement inspirée de la démarche menée en région en 2020. Toutefois, elle présente une extension avec la prise en compte des activités croisées des navires des différentes régions, les enjeux de planification se situant de plus en plus au large, dans des zones où opèrent des navires de différentes régions.

Le projet ZIP est porté par le CNPMM et repose, pour la production cartographique sur :

- des données croisées entre VALPENA et données économiques de la filière ,
- différents indicateurs permettant de représenter les enjeux pêche, du plus simple (nombre de navires par mailles) au plus complexe (indicateur de dépendance économique de la filière par mailles)

Il a permis de mettre en évidence des zones d'importance couvrant tout l'espace côtier à l'est de la grande vasière, ce qui a été utilisé dans le cadre du débat public « La mer en débat » pour mettre en évidence la grande complexité (voire l'impossibilité ?) d'implantation de nouveaux usages et zonages dans ces espaces.

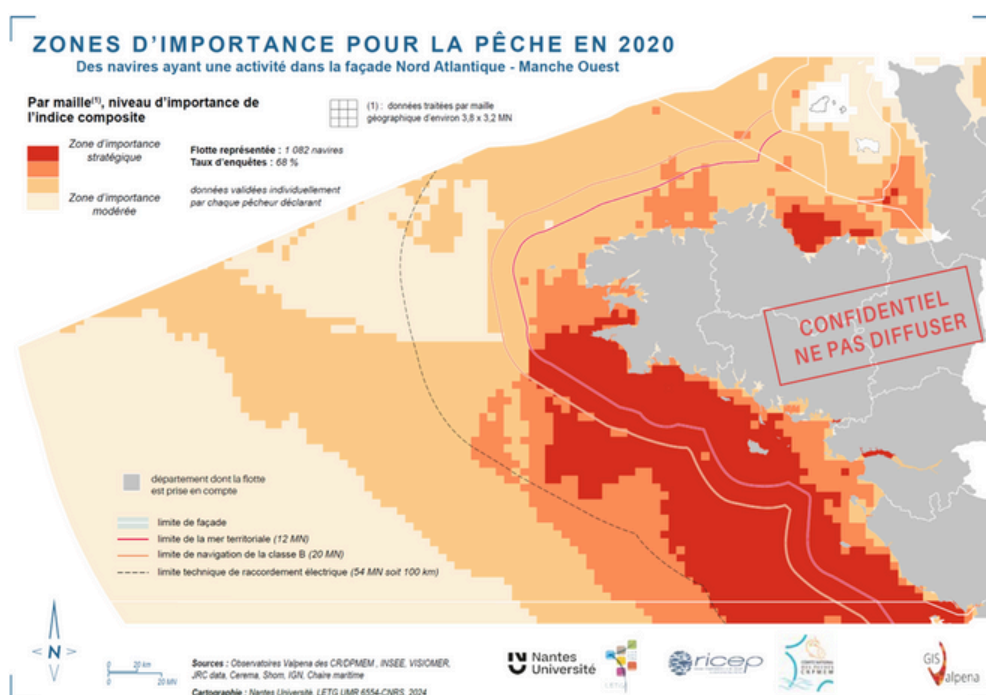


Figure 3
Cartographie illustratrice des zones d'importance prioritaire pour la pêche, dans le cadre du débat public "La mer en débat"

Energies Marines Renouvelables

Projets en développement

Différents projets d'installation d'éoliennes en mer concernent des zones d'activité de navires de pêche ligériens.

- **Le projet du banc de Guérande** est un projet issu de l'Appel d'Offres n°1 (2012) du MEDDE. Il est situé au large de la baie de Loire. Le consortium lauréat de cet AO est Eolien Maritime France, composé d'EDFR et d'Enbridge (construction en 2021/2022).

- **Le projet du plateau des Bœufs** est un projet issu de l'Appel d'Offres n°2 (2014) du MEDDE. Il est situé au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Le consortium lauréat de cet AO est Eoliennes en Mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, composé de ENGIE et Sumitomo (construction en 2024/2025).

Ces deux projets induisent des impacts particulièrement notables sur les activités de pêche professionnelle ainsi qu'une nécessité de concertation et d'anticipation sur les différentes problématiques d'interaction posées

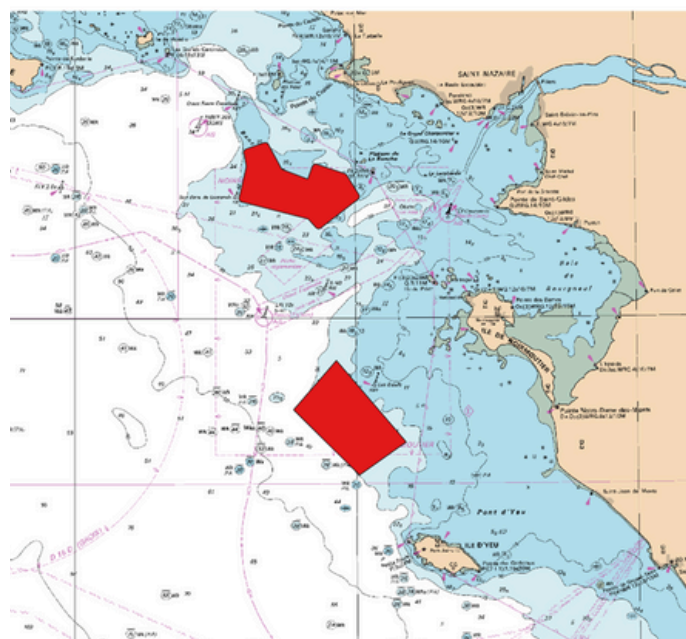
Des projets situés dans un périmètre géographique extra-régional sont également en développement :

- Le projet éolien flottant au Sud de la Bretagne, situé au large du Morbihan entre les îles de Groix et Belle Ile, dont le dialogue concurrentiel dans le cadre de l'Appel d'Offres n°5 était en cours en 2023.

- Le projet éolien posé dit Oléron 1 au nord de la Nouvelle aquitaine, situé sur le plateau des grandes chardonnières. Après un débat public en 2022, ce projet est également rentré en phase de dialogue concurrentiel pour l'Appel d'Offres n°9 de l'Etat en 2023.

Le COREPEM assure, en accompagnement de la mise en œuvre des politiques publiques ainsi que dans l'objectif de défense de l'intérêt des pêcheurs professionnels, des actions transversales sur ces projets. Ces actions concourent à la gestion de la cohabitation en mer lors de campagnes d'études en mer, au déroulement d'une concertation adaptée (animation des groupes de travail pêche au sein des instances de concertation préfectorales) et à l'anticipation des problématiques par la participation à des groupes de travail nationaux (GT EMR et RTE organisés par le CNPME).

PROJETS EOLIENS EN MER LIGERIE
- Sites du banc de Guérande au nord et des deux îles au sud -



Energies Marines Renouvelables

Extrait du guide MCI



Projet éolien du banc de Guérande

La phase de travaux de la construction du parc est terminée depuis fin 2022. En 2023, le COREPEM a été à l'initiative :

- d'appui à la coordination maritime sur site,
- de mise en œuvre de mesures d'accompagnement tel l'équipement en AIS des navires souhaitant emprunter les couloirs de navigation au sein des zones de travaux,
- de contribution à la formalisation des réglementations d'usages sur site à l'issue des travaux
- de préparation d'un retour d'expérience sur les effets de la construction d'un projet éolien sur les activités de pêche

Projet éolien du Plateau des Bœufs :

Des pré-travaux sur la partie maritime ont eu lieu à l'été 2023. Début juillet 2023, le navire Nile River, de l'entreprise Deme, est arrivé sur site pour réaliser la préparation du sol, étape préalable à la mise en place des fondations des éoliennes et de la sous-station électrique afin de garantir un ancrage stable aux bateaux de forage qui arriveront en mai 2024. 4 groupes de travail pêche sont organisés en 2023 afin de :

- Préparer les modalités de cohabitation et de communication pour les travaux qui auront lieu en 2024 et 2025 sur le parc éolien et la partie du raccordement ,
- Préparer la mise en œuvre des processus d'indemnités individuelles des entreprises de pêche directement concernées par des pertes d'exploitation sur les zones mises en travaux

Projet éolien au sud de la Bretagne (AO5) :

Le COREPEM s'est inscrit dans la logique de concertation avec, notamment, les représentants des différents consortiums porteurs de projets qui ont souhaité échanger. Ces échanges visaient, en phase amont du dépôt des offres et en parallèle des échanges que ces représentants tenaient avec les marins pêcheurs et organisations professionnelles bretons, à contribuer à l'adaptation des projets aux enjeux des activités de pêche. Cette adaptation, restant dans le cadre géographique acté de l'AO, visait à mettre en place la logique d'évitement et de réduction des effets potentiels des projets.

Projet éolien d'Oléron 1 (AO7) :

Le COREPEM a agi dans les deux phases successives de 2023 en :

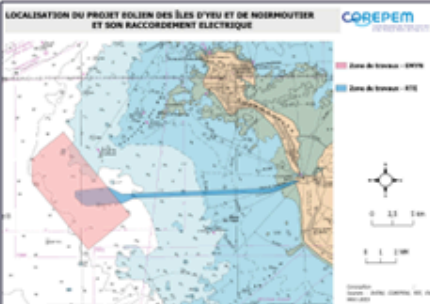
- Participant tout d'abord à la concertation préfectorale lancée sur le sujet. Y ont notamment été exprimés de nouveaux enjeux des activités de pêche sur site mais ont également été discutés des éléments autour de l'adaptation du cahier des charges de l'AO par exemple ,
- Une deuxième action a été constituée d'échanges avec les représentants de consortiums qualifiés pour le dialogue concurrentiel, dans les mêmes logiques que sur l'AO5 précédemment cité.

Extraction de granulats marins

Dans un espace où les activités maritimes tendent à se diversifier et s'intensifier, les pêcheurs professionnels participent à la concertation sur les surfaces affectées à l'extraction de granulats marins au sein de l'espace maritime ligérien.

CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX EN MER

LOCALISATION DU PROJET ÉOLIEN DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE



COREPEM
Comité Régional des Pêches maritimes et des Élevages Marins des Pays de la Loire

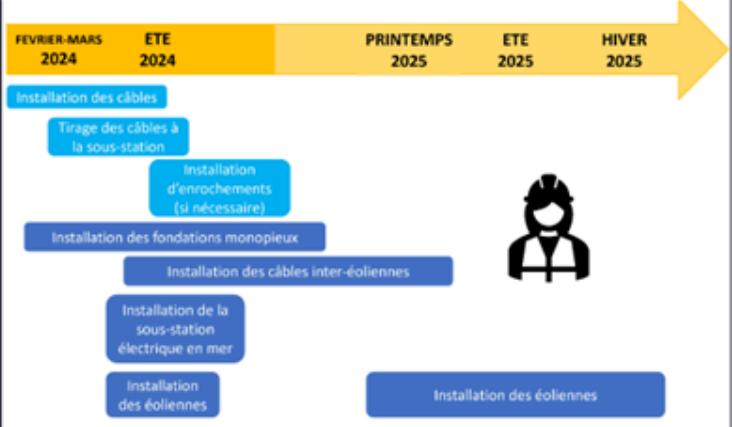
Description des travaux en mer

Le Parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) et son raccordement électrique est situé sur le plateau des Boxufs et en direction de Fromentine.

En prévision des travaux qui débuteront début 2024, certaines opérations qualifiées de « pré-travaux » se sont déroulées à l'été-automne 2023. Ces opérations mobilisant un nombre restreint de navires n'ont pas fait l'objet de fermetures de zone mais d'arrêts « bulle » autour du navire impliqué dans l'opération (préparation de sols pour les fondations, installation de la fondation de la sous-station, essais de tranchage, étude géophysique).

Cartographie de la surface concernée par des zones fermées à la pêche en phase travaux

A partir du début d'année 2024, l'activité sera plus intense, les opérations décrites ci-dessous se dérouleront sur les zones travaux du parc éolien et de son raccordement (voir carte ci-dessus) pour une mise en service des premières éoliennes au printemps 2025. Leur implantation se fera en différents temps, séquencés en phases « Travaux ». **Lors de celles-ci des arrêts préfectoraux interdisent les activités de pêche professionnelle sur des zones et des périodes pour des raisons de sécurité en mer.** Ces fermetures de zones impliqueront un **préjudice direct** sur les entreprises de pêche travaillant habituellement sur zone, qui se verront alors indemnisées.



4

En lien avec ses compétences et les missions qui lui incombent, le COREPEM est impliqué à plusieurs niveaux :

- La participation au processus de concertation dans le cadre de sa mission de représentation des professionnels ligériens.
- La réalisation des états initiaux et des suivis de l'activité de pêche sur les sites concernés dans le cadre de sa mission d'appui scientifique et technique.



Site du Pilier

Suite à l'arrêt d'exploitation de cette zone d'extraction de granulats marins en 2018, les pêcheurs ont souhaité qu'elle soit rouverte à la pêche professionnelle et que soit mis en place un suivi des activités et des observations des marins pêcheurs pour tenter d'évaluer la réappropriation du site par les professionnels. 3 suivis ont été prévus dans le protocole : 2017 (état initial), 2020 et 2023 (dernier suivi).

L'objectif de ces travaux, basés sur l'activité de pêche et non sur la ressource halieutique, consiste à évaluer le redéploiement des activités de pêche. Ce second et dernier suivi réalisé en 2023 poursuit et conclut cette évaluation du redéploiement des activités après réouverture d'un site à la pêche suite à l'extraction de granulats marins.

- Baisse de 51% de la flotte d'étude entre 2017 et 2023. La diminution s'est principalement faite entre 2017 et 2020,
- Les navires de moins de 10 mètres et pratiquant la petite pêche restent majoritaires,
- Le chalutage de fond reste le métier le plus pratiqué, mais les métiers de l'hameçon et du filet sont également présents.



Site de Cairnstrath

Préalablement au début des activités d'extraction sur cette zone, un premier état des lieux a été réalisé en 2017. Le suivi de l'évolution de l'activité est basé sur les données VALPENA recueillies pour l'année 2020 (année exhaustive), réalisé en 2023.

Ce dernier suivi a permis de mettre en avant que :

- La flotte de navires concernées est composée d'unités à caractéristiques techniques diverses
- Le site de Cairnstrath est fréquenté tout au long de l'année par des navires ligériens, en lien avec sa proximité géographique à différents ports.

PÊCHERIES ET RESSOURCES

Des pêcheurs responsables et impliqués
dans la gestion des pêcheries
et du respect de la réglementation

Renforcer la coopération avec les
scientifiques dans un souci de co-expertise

Renforcer notre action de lobbying auprès
des décideurs nationaux et européens

Engager des actions de filière
au bénéfice des territoires



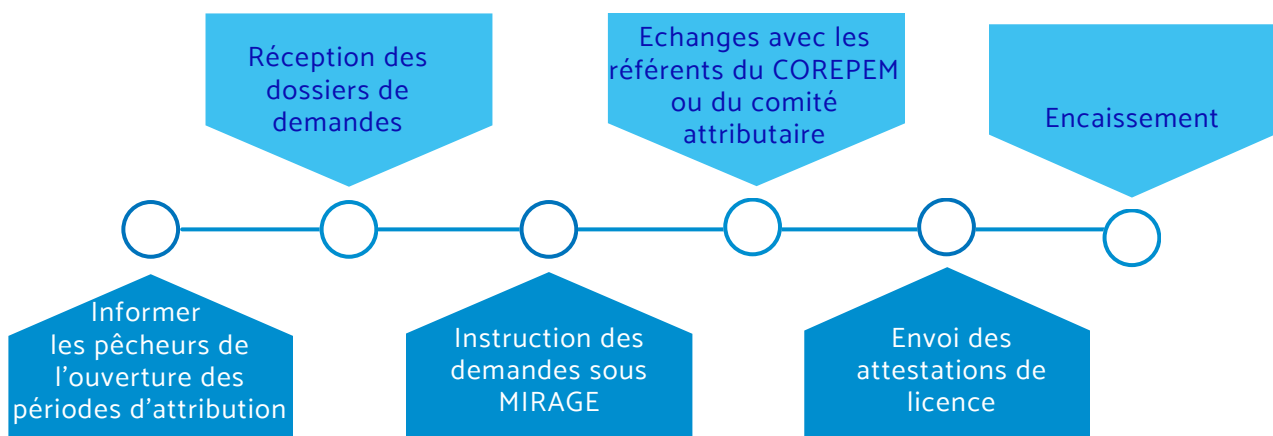
© Paul Stefanaggi

Instruction et attribution des licences

Les antennes locales du COREPEM gèrent l'attribution des licences de pêche du COREPEM. Au total, 11 licences (présentées dans le tableau ci-dessous) sont en place, via des délibérations, en Pays de la Loire pour rechercher une gestion durable de certaines ressources.

licence	Nombre demandé	Contingent	Nombre délivré
PAP Vendée (tous timbres confondus)	284	Contingent par timbre	207
PAP Loire-Atlantique (tous timbres confondus)	284	Contingent par timbre	225
Coquilles St Jacques en gisements classés PDL	24	56	24
Nasse à poissons	78	65	65
Crevettes grises	36	65	36
Patagos Île d'Yeu	5	3	3
Vénus en baie de Bourgneuf	0	4	0
Moules en baie de Bourgneuf	2	4	2
Senne Danoise	10	10	10
Coquillages en estuaire externe de la Loire	8	11	8
Pétoncles en baie de Bourgneuf	1	4	1

Au total, 15 licences de pêche sont gérées par le COREPEM dont 11 ont été créées en région. Le COREPEM participe également à l'attribution des licences d'autres comités ainsi que les autorisations administratives pour les pêcheurs ligériens.



Marquage langouste rouge

La langouste rouge (*Palinurus elephas*) est pêchée par les marins-pêcheurs français depuis le 19ème siècle. Les volumes débarqués ont fortement chuté depuis la fin de la seconde guerre mondiale passant de 2500 tonnes en 1950 à 20 tonnes en 2015.

Il y a un peu plus de 10 ans, les professionnels ont souhaité inverser la tendance en posant les bases d'un plan de gestion pour la reconquête de la langouste rouge. Des mesures successives ont ainsi été mises en œuvre à l'initiative de la profession : **Augmentation de la taille minimale de capture en 2010, 3 mois de fermeture de pêche de janvier à fin mars en 2011, interdiction de débarquement de femelles grainées en 2016.**

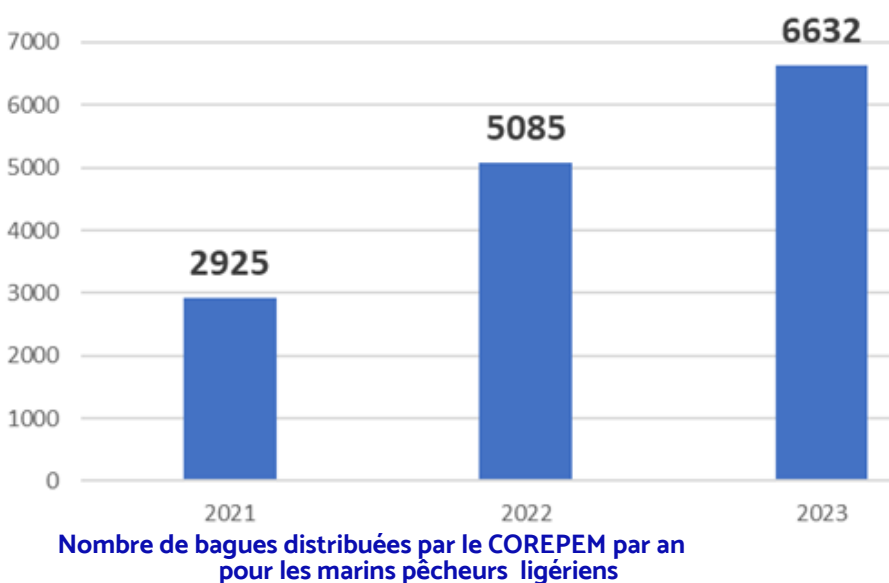
Aujourd'hui, la ressource montre des signes positifs et la production est en hausse.

Cette évolution encourageante doit néanmoins s'accompagner d'un suivi particulier afin d'encadrer la pêche, d'autant que la langouste est une espèce à croissance lente : elle atteint la taille commerciale au bout de 7 ans.



Source : G.Priol, CDPMEM 29

Dans cet objectif le baguage systématique des débarquements a été mis en place au niveau national en 2021 afin d'évaluer plus finement les débarquements de langouste rouge.



Depuis 2021, les marins-pêcheurs se fournissent en bagues auprès du COREPEM. Le comité est en charge du suivi des commandes de bagues. Depuis le lancement de la mesure, les commandes sont en nette augmentation chaque année (cf. graphique ci-dessous). Les fileyeurs de l'Herbaudière et de l'île d'Yeu sont les principaux producteurs de langoustes en région.

-Porteur : COREPEM

-Partenaires : IFREMER,
EDF RENOUEVABLES

-Financeurs : EDF
RENOUEVABLES

Programme Homard

La poursuite du marquage-recapture en 2023:
méthodologie et résultats

Le marquage-recapture, action phare du programme Homard depuis 2015, a été reconduit cette année afin de poursuivre l'acquisition de données sur les déplacements et sur les connaissances globales du cycle de croissance-reproduction. Les homards rachetés sont pesés, mesurés puis marqués avec une marque de type spaghetti sur laquelle est indiqué un numéro unique ainsi que les coordonnées téléphoniques du COREPEM. Le sexe et la présence d'œufs ont été notés pour chaque individu marqué.

Ces informations alimentent une base de données qui nous permet de connaître le déplacement et la croissance d'un individu marqué lorsque celui-ci est recapturé.



Au cours du mois de juin 2023, 46kg de homards ont été marqués. Il a été convenu de racheter les homards au prix moyen criée du jour afin de ne pas défavoriser les marins participants au programme et de garantir leur adhésion sur un long terme. Les faibles quantités débarquées ont conduit certains marins-pêcheurs à arrêter le marquage avant d'avoir atteint la quantité souhaitée afin de fournir les acheteurs en forte demande de homards pendant la période estivale.



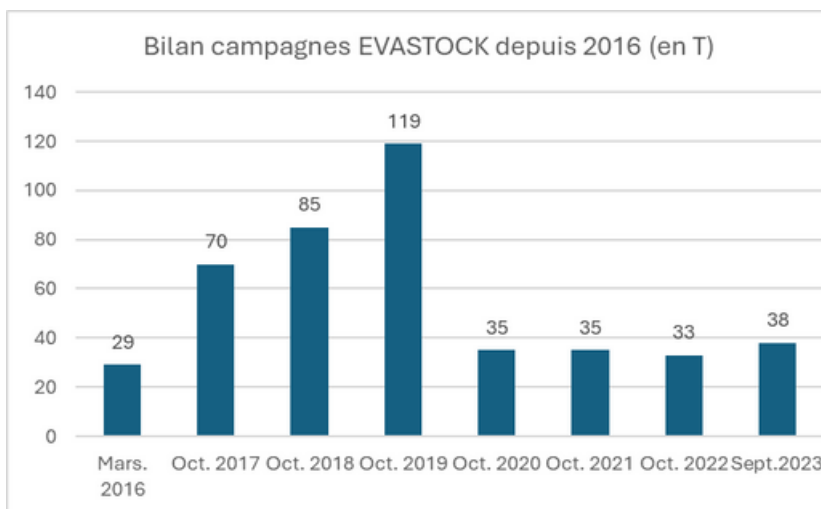
EVASTOCK

L'activité de pêche de la coquille Saint-Jacques est une activité hivernale clé pour la petite pêche côtière. En baie de Bourgneuf, cette pêcherie concerne une dizaine de navires. Depuis 2014, le gisement de coquilles de la baie de Bourgneuf est encadré.

A l'initiative de la profession, des mesures de gestion ont alors été instaurées :

- licence contingentée,
- calendrier de pêche,
- nombre de jours d'ouverture limité en fin d'année.
- poids maximal de captures par jour et par navire.

Dans ce cadre, depuis 2016 une campagne d'évaluation du gisement de coquilles Saint-Jacques de la Baie de Bourgneuf, appelée « Evastock » est réalisée chaque année pour suivre l'évolution de la ressource exploitable et du potentiel du gisement pour les années à venir. En 2023, c'est le navire « Caraïbes » qui a réalisé la campagne.



Les évaluations du stock de 2018 à 2023 montrent un tonnage estimé en augmentation sur les premières années, suivie par une baisse récente en 2020, qui perdure depuis. La pêche a été fermée en 2021 sur l'ensemble de la baie de Bourgneuf puis ouverte sur la zone des « chevaux ». A la suite de la campagne 2023, le groupe de travail dédié a décidé de fermer le gisement de la baie de Bourgneuf pendant 2 ans et de réaliser une nouvelle campagne d'évaluation au printemps 2025.



Campagne EVASTOCK 2023

Suivi du gisement des coques de la Baule

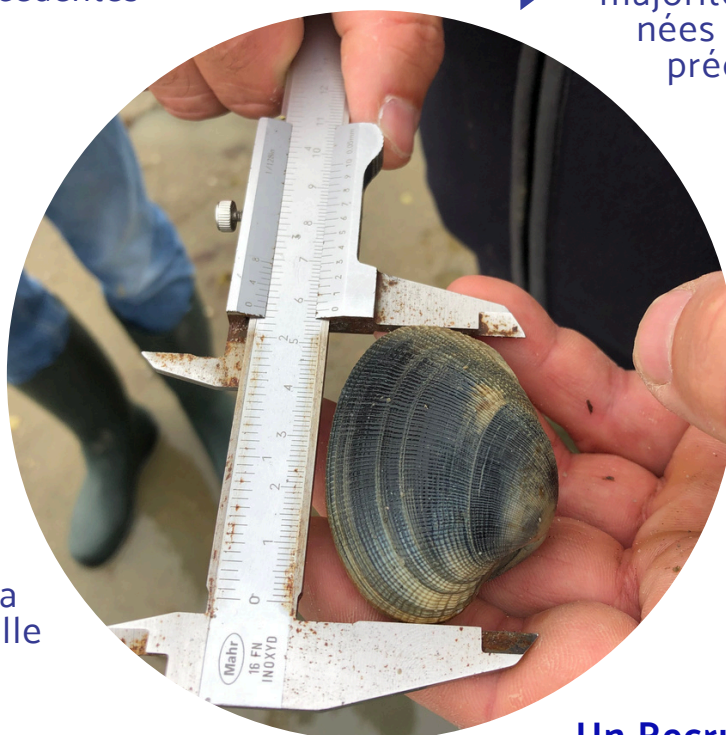
À la suite de l'évaluation du gisement de coques de La Baule en juillet 2022, le gisement a été autorisé à la pêche du 24 septembre 2022 au 25 mars 2023. Après cette campagne de pêche, une nouvelle évaluation complète sur la totalité du gisement a été réalisée les 2 et 3 août 2023 (coefficients de marée de 98 et de 104), afin de suivre la croissance, le recrutement, et l'évolution de l'abondance et de la biomasse. Le suivi de ces indicateurs sert de base pour déterminer les modalités de pêche de la prochaine campagne. L'IFREMER définit le protocole d'échantillonnage et les procédures de traitement des données, tandis que le COREPEM effectue les prélèvements sur le terrain, sur 43 points.

En 2023, les relevés ont permis les constats suivants :

823 tonnes
de coques exploitables

→ **> à 2022**
et dans la moyenne des
années précédentes

→ **>30 mm**
Taille maximale pour la
majorité des coques
nées les années
précédentes



→ **La moitié de la biomasse**
estimée des coques
exploitables

→ Le quota dédié à la
pêche professionnelle
mis en place

→ **Un Recrutement** des plus
élevés par rapport aux
années précédentes

← **Fort potentiel du**
gisement
et
taille modale de 14 mm

DONAX

Etude de potentialité d'une exploitation raisonnée du gisement de tellines (*Donax trunculus*) en Vendée

- Porteur : COREPEM
- Partenaires : SMIDAP, ISOMER Nantes Université, Réserve Naturelle Baie de Saint Briec
- Financeurs : Région Pays de la Loire via l'appel à projet SMIDAP

La pêche à pied professionnelle en Vendée concerne surtout la pêche de cinq espèces : coque, palourde, moule, huître et bigorneau. Dans une optique de développement de leur polyvalence, quelques pêcheurs se sont intéressés dès les années 2000, aux potentialités du gisement de tellines (*Donax trunculus*) au sud du Pont d'Yeu. La profession s'est alors attachée à baser leur projet de pêche de ce gisement sur un encadrement permettant de maintenir l'équilibre de la ressource.

Ce gisement étant fréquenté par la pêche de loisir, il est nécessaire de prendre en compte les enjeux de cohabitation et de lever les craintes pouvant être liées à la potentielle mise en place d'une telle activité professionnelle. Au fil des années, l'acquisition de connaissances écologiques et sanitaires a permis de dessiner les premières lignes d'un projet de pêche encadrée. La dernière campagne de prospection ayant eu lieu en 2007, il était indispensable de mettre à jour ces données sur les potentialités de pêche estimées. Le projet a donc eu pour objectif de suivre la structure démographique de la population de telline ainsi que d'estimer et de caractériser la fraction exploitable (≥ 25 mm) pour une potentialité de pêche à pied professionnelle raisonnée. Au total, 1321 individus ont été échantillonnés, avec des pics d'abondance d'individus se situant entre 10 et 12 mm (représentant 30% des prélèvements). Le nombre d'individus diminue fortement avec l'augmentation de la taille, jusqu'à atteindre 32 mm. La partie exploitable (≥ 25 mm) représente 44 individus au total, soit 3,3% des prélèvements.

Plusieurs analyses et tests statistiques ont été réalisés :

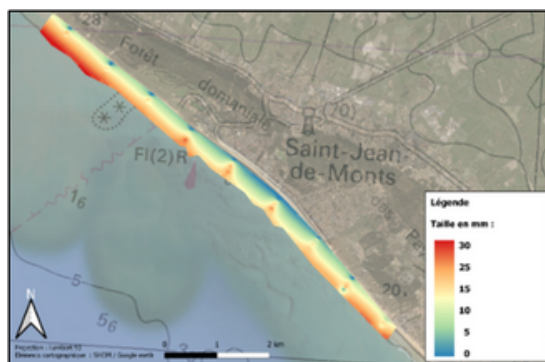
analyse des densités

PERMANOV

modélisation par krigeage

test de Kruskal-Wallis

test de Dunn



Représentation par krigeage des tellines en fonction de leur taille avec l'application CARL.

Cette étude a permis de mettre à jour les connaissances sur la distribution et la biologie de l'espèce, les références scientifiques les plus récentes et pertinentes datant des années 80 dans le Finistère et à Oléron.

Au vu des faibles niveaux de la ressource estimés par cette étude, une exploitation raisonnée de la pêche à pied professionnelle des tellines n'est actuellement pas envisageable sur ce gisement, et probablement pas dans les prochaines années, suite à une estimation de la croissance.

Gardes Jurés

TERRAIN

Les gardes jurés sont constamment sur les zones de pêche à pied quelles que soient les conditions météorologiques et les fermetures sanitaires. Ils se déplacent à pied, en navire ou en voiture pour assurer une couverture complète des zones.

INTERLOCUTEURS PRIVILEGES

En présence constante, ils sont en relation avec les pêcheurs et les services des collectivités locales et de l'Etat (Police, gendarmerie) et font remonter des problématiques particulières (mortalité, ramasse inhabituelle, problèmes d'affichages, etc.).



SENSIBILISATION

L'éstran est le terrain de jeu des pêcheurs professionnels mais aussi des amateurs. Les gardes-jurés informent notamment les particuliers des règles à respecter pour la pêche à pied et interviennent auprès d'établissements scolaires directement sur le gisement pour sensibiliser les plus jeunes. Lors des fermetures sanitaires, les gardes-jurés s'assurent que personne n'effectue de pêche sur les zones concernées et sensibilisent les personnes présentes sur les risques encourus.



VERBALISATION

La présence permanente sur les différents gisements des deux départements permet une surveillance des pêcheurs, et donc des éventuels contrevenants. Ceci afin de pérenniser la pratique de la pêche à pied. Le gisement de La Baule en est un exemple concret puisqu'il est pris comme modèle par des comités des pêches d'autres régions.

Habilités à verbaliser les contrevenants, les gardes-jurés sont identifiés sur le terrain grâce à leur uniforme.

VEILLE REGLEMENTAIRE

La réglementation est très évolutive en raison des ouvertures/fermetures des gisements ainsi que des règles à appliquer sur le terrain.

SCOPE

- Porteur : AGLIA
- Partenaire : Cellule Mer de Capacités, Novélios, comités des pêches et organisations de producteurs de la façade Atlantique
- Financeurs : Aglia, partenaires et Régions de la façade Atlantique

Porté par l'Agria, l'outil SCOPE est entré, en 2023, dans une phase opérationnelle. Appuyé par un consortium réunissant l'ensemble des comités des pêches et Organisations de Producteurs de la façade Atlantique, l'outil a été mobilisé pour évaluer l'impact économique des propositions de TAC & Quotas 2024 du CIEM et de la Commission Européenne. L'ensemble des éléments fournis a participé à consolider les argumentaires portés par l'Etat français avec plus ou moins de succès.

L'intérêt de cet outil est de porter systématiquement les enjeux multi-flottes auxquels font face les navires. Le raisonnement « classique et historique » consistant à analyser les situations stock par stock empêche, en effet, une évaluation globale pour les flottilles du golfe de Gascogne qui ciblent quasiment plusieurs espèces qu'elles soient ou non soumises à quotas.

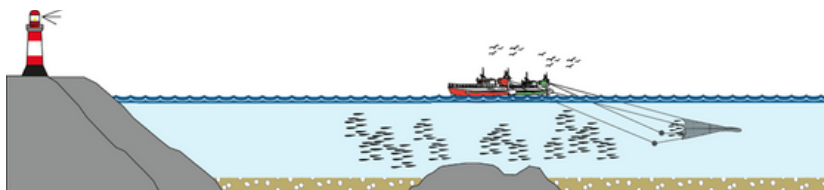


L'intérêt de cet outil est ainsi unanimement reconnu par la profession qui espère que ces travaux permettront de promouvoir cette approche globale et d'aller vers une meilleure prise en compte de la durabilité économique de la filière au même titre que la durabilité biologique de la ressource.

L'année 2023 a, par ailleurs, été consacrée à la mise en place de formations autour de la plateforme développée par Novélios permettant de produire en direct différentes simulations à l'échelle du golfe de Gascogne. Deux personnels du COREPEM ont ainsi été formés.

Des pêcheurs responsables et impliqués dans la gestion des pêcheries et du respect de la réglementation

- Porteur : COREPEM
- Partenaire : OP Vendée, OP Les Pêcheurs de Bretagne, UAPF
- Financeurs : Région des Pays de la Loire



Le chalutage pélagique est une technique de pêche relativement récente qui a été développée dans la région à partir de la fin des années 1970., la flottille pélagique connut un essor très rapide engendrant de nombreux bouleversements liés à des problématiques de ressources, de marché et de cohabitation avec les métiers « historiques » de la pêche professionnelle. Aujourd'hui, la pratique du chalutage pélagique concerne près de 16% des navires de la flotte de pêche ligérienne et représente une flottille incontournable.

PELAGIR

Depuis plusieurs années, de nouvelles difficultés réglementaires combinées à une image dégradée du métier dans l'opinion publique semblent remettre une nouvelle fois en question son avenir.

Le projet PELÂGIR vise à caractériser la flottille pélagique afin de se projeter collectivement sur les évolutions futures en poursuivant les réflexions autour des enjeux et à élaborer des outils de communication autour de ce métier. Pour parvenir à ces objectifs, le projet, qui court de 2021 à 2023, a été conçu en 3 phases :



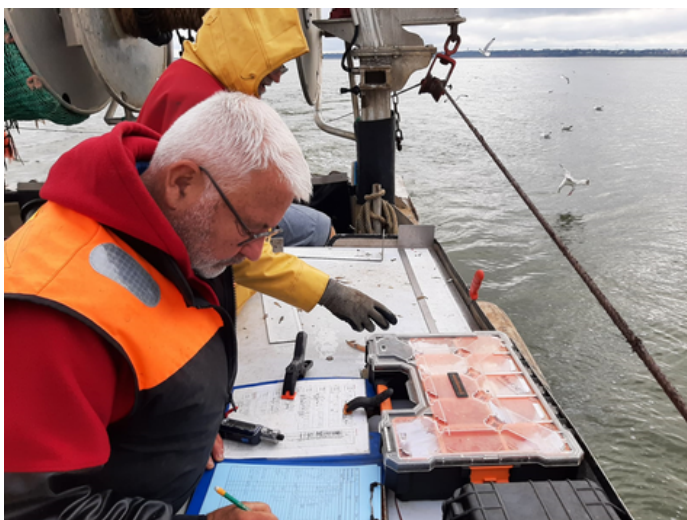
En 2023 des outils et supports de communication ont été produits pour valoriser et communiquer sur les résultats de ce projet.

- Porteurs : IFREMER / CNPMM
- Partenaires opérationnels : CRPMM Normandie, Nouvelle-Aquitaine et COREPEM
- Financeurs : FEAMPA / FFP

Le projet Nourdem repose sur des campagnes de chalutages scientifiques renouvelées annuellement depuis 2016 dans l'estuaire de la Loire, 2017 dans celui de la Seine et 2019 dans celui de la Gironde. Ces trois estuaires constituent en effet des zones de développement, voire de nurserie pour de nombreuses espèces de poissons, de crustacés, de céphalopodes, d'échinodermes.

NOURDEM

L'objectif de Nourdem consiste à suivre les peuplements de ces trois estuaires en produisant des données d'abondance, de biomasse et de distribution des tailles des espèces halieutiques et de la macrofaune vivant sur le fond et/ou dans la colonne d'eau.



Lors de l'édition 2023, plusieurs salariés du COREPEM se sont succédés à bord du navire L'ANCRE, en compagnie de 3 personnels de l'Ifremer et du patron M. Julien RONDINEAU pour assurer cet échantillonnage qui a eu lieu entre le 27 juin et le 4 juillet.

Partie moins visible mais non moins importante, le COREPEM accompagne également le CNPMM et l'IFREMER dans la sélection du navire de pêche professionnelle ainsi que dans les demandes d'autorisation au niveau régional.

En terme de perspectives, cette série est amenée à perdurer dans le temps avec, a priori, une implication identique de la part des équipes du COREPEM. Sur le plan scientifique, cette série devrait à terme être intégrée aux travaux du CIEM et à la production des avis sur les possibilités de capture associées aux espèces d'intérêt halieutique.

FISHOWF

- Porteurs : France Energies Marines
- Partenaires : PBG, EMYN notamment
- Financeurs : Agence Nationale de la Recherche, France 2030

FISHOWF est projet de recherche appliquée porté par France Energies Marines (FEM) visant à développer des stratégies de suivi pour identifier et évaluer les effets des parcs éoliens offshore et de leurs raccordements sur les peuplements de poissons. Il se déroule entre 2021 et 2024. En effet, si des suivis halieutiques sont réalisés avant, pendant et après l'implantation des parcs éoliens pour en évaluer les effets (avec le concours des pêcheurs locaux concernant les deux projets en région), les protocoles

d'étude ne permettent d'observer des effets qu'à une échelle très macro. Si le COREPEM met également en œuvre des protocoles d'étude et de suivi sur le déroulement des activités de pêche (jugant que l'activité des pêcheurs est définitivement un bon indicateur dérivé de la présence de la ressource halieutique), de nombreuses questions se posent autour de l'effet des parcs éoliens à l'échelle des individus de poissons, effet de concentration de poissons à proximité des structures notamment.

Le projet FISHOWF vient apporter des propositions de développement intéressantes dans le sens où les méthodes investiguées se situent à l'échelle des individus de poissons, crustacés, etc. Ceci afin de caractériser au mieux les déplacements des individus à l'échelle d'un parc éolien.

Ainsi, en partenariat avec les pêcheurs locaux, le site éolien du banc de Guérande est devenu un site d'expérimentation d'une nouvelle méthode de suivi d'individus par télémétrie acoustique : des émetteurs ont été posés sur des individus de différentes espèces (homards, roussettes, vieilles, lieus, etc.) qui communique avec un réseau de récepteurs disposés autour de différentes éoliennes et secteurs des câbles de raccordement. Des pêcheurs du Croisic et de Noirmoutier ont participé aux opérations de marquage ainsi qu'à la récupération des données et à la maintenance des récepteurs au côté de FEM.

Si cette nouvelle méthode de suivi, jugée a priori complémentaire pour l'acquisition d'informations solides pour évaluer les effets des parcs éoliens sur les peuplements halieutiques, n'en est qu'à la phase de R&D, nous espérons pouvoir également étendre l'expérimentation sur le site éolien du plateau des Bœufs avant le début de la phase de travaux. A suivre en 2024 pour les premiers résultats.



Un pêcheur du Croisic, avec l'équipe de FEM, dans le cadre du projet FISHOWF. Source et crédit : Ouest-France (article du 18/03/2024)

Loire Océan Filière Pêche

Le COREPEM est membre de l'association interprofessionnelle Loire Océan Filière Pêche (LOFP) qui regroupe les maillons de la filière pêche ligérienne. A ce titre, le comité est représenté aux instances décisionnaires de LOFP.

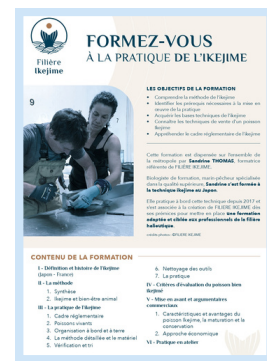
En 2023, le COREPEM et LOFP ont travaillé conjointement sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication afin de couvrir l'ensemble des objectifs. L'association accompagne également le comité sur de nombreux événements grand public, ou dans le cadre de certains projets comme par exemple la formation aux pratiques de l'IKEJIME.

1. Filière IKEJIME

LOFP est membre du CA de l'association **FILIERE IKEJIME** depuis 2022.

FILIERE IKEJIME est une association qui vise à encadrer le marché de l'IKEJIME en France et à promouvoir cette technique ancestrale d'abattage manuel venue du Japon. C'est également une marque collective intégrant les différents maillons de la filière pêche française.

Depuis 2022, LOFP, au côté de l'association FILIERE IKEJIME, **accompagne les professionnels ligériens dans l'amélioration de leurs pratiques** en organisant, entre autres, des formations et en les guidant dans leur démarches d'agrément.



En 2022, LOFP avait organisé avec l'OP Vendée, l'OPPAN et le COREPEM, une session de formation à la criée de l'Herbaudière à destination de 9 pêcheurs ligériens. Cette formation avait été animée par Sandrine Thomas qui pratique la méthode IKEJIME sur son bateau depuis plusieurs années.

En 2023, LOFP a participé à la réalisation d'un document présentant l'agrément «FILIERE IKEJIME» et a accompagné plusieurs pêcheurs dans leurs démarches d'agrément (administratif, prise de photos, etc.). Sur l'année 2023, un pêcheur ligérien a obtenu l'agrément et deux demandes sont en cours d'instruction.



source : Loeiza Lancelot

PARTENAIRES

Le COREPEM remercie ses partenaires



DREETS
Direction Régionale de
l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des
Solidarités



Cofinancé par
l'Union européenne



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Élevages Marins de Bretagne



G.P.A.T
Groupement des Pêcheurs
Artisans Turballais



Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire

PARTENAIRES



GLOSSAIRE

- **AAPPED** : Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce
- **AAP** : Appel à projets
- **ACAV** : Armement Coopératif Artisanal Vendéen
- **AMP** : Aire Marine Protégée
- **ARP** : Analyses Risques Pêche
- **ARPEGI** : Analyses des Risques pêche dans les PERTUIS et la Gironde
- **ARA France** : Association pour le Repeuplement de l'Anguille en France
- **CLP** : Commission Locale Portuaire
- **CNPMEM** : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- **COFIL** : COmité de PILotage
- **COREPEM** : COmité REgional des Pêches maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire
- **CPO** : Cotisation Professionnelle Obligatoire
- **CNPMEM** : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- **CRPMEM** : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- **DIRM NAMO** : Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest
- **DEB** : Direction de l'Eau et de la Biodiversité
- **DELMOGES** : DELphinus MOuvements GESion
- **DGAMPA** : Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture
- **DPMA** : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
- **DREETS** : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- **DSN** : Déclaration Sociale Nominative
- **ESENROC** : Eco-SENSibilisation ROChebonne
- **FEAMP** : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
- **FEAMPA** : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture
- **FFP** : France Filière Pêche
- **FORSEMES** : FORmation, SEcurité, promotion des Métiers, Economie, emploi et Social
- **GIS** : Groupement d'Intérêt Scientifique
- **GT** : Groupe de Travail:
- **IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- **IMP** : Institut Maritime de Prévention
- **LICADO** : Llimitation des Captures Accidentelles de Dauphins cOmmuns dans le Golfe de Gascogne
- **LOFP** : Loire Océan Filière Pêche
- **MAA** : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- **ObsCAME** : Observation CAMéras Embarquées
- **OFB** : Office Français de la Biodiversité
- **OP Vendée** : Organisation de Producteurs Vendée
- **OPPAN** : Organisation de Producteurs des Pêcheurs Artisans de Noirmoutier
- **PACA** : Provence Alpes Côte d'Azur
- **PAMM** : Plan d'Action Mammifères Marins
- **PàP** : Pêcheur à Pied
- **PDL** : Pays De la Loire
- **PELAGIR** : Définition et caractérisation de la flottille pélagique ligérienne et évolution des stratégies de pêche entre 2012 et 2018
- **PNM EGMP** : Parc Naturel Marin « Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis »
- **PRPM** : Prévention des Risques Professionnels Maritimes
- **REGEMAP** : REouvellement des GÉNérations de MARins Pêcheurs en région Pays de la Loire
- **RIC** : Réseau Inter Criées
- **RTE** : Réseau de Transport d'Électricité
- **SIC** : Site d'Intérêt Communautaire
- **SMIDAP** : Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de Loire
- **VALPENA** : éVALuation des activités de PÉche au regard des Nouvelles Activités
- **VMS** : Voice Messaging System
- **ZPS** : Zone de Protection Spéciale
- **ZSC** : Zone Spéciale de Conservation

CONTACT :

COREPEM

1 rue Des Gréeurs

85100 LES SABLES D'OLONNE

Tél. : 02.51.96.15.67

corepem@corepem.fr

Siret : 442 954 400 00028

www.corepem.fr

